

Conseil d'Administration

Séance du **2 JUILLET 2024**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2024

Enjeux Stratégiques

3. Débat d'Orientaion Budgétaire 2025
4. Allocation des moyens et cadrage de la campagne d'emplois 2025
5. Charte sur le statut des membres élus des conseils centraux

Affaires financières & Comptables

6. Choix du Cabinet de certification des comptes de l'Université de Lorraine pour la période 2024-2029
7. Mise en place du Prix « Marie LOSSON »

Ressources Humaines

8. Règlement de gestion des enseignants contractuels
9. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) – année universitaire 2024-2025
10. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) du RIPEC – année universitaire 2024-2025

Recherche & Valorisation

11. Contrat Quinquennal 2024-2028 : liste des Unités de Recherche (UR) rattachées aux Écoles Doctorales de l'Université de Lorraine
12. Nouvelles modalités du Contrat de Membre Associé (CMA) à l'Université de Lorraine

Vie Institutionnelle

13. Délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université de Lorraine

14. Création des statuts du Laboratoire Interdisciplinarité en Santé Publique, Interventions & Instruments de Mesures Complexes (INSPIRE)
15. *Nouvelles modalités d'attribution du titre de Doctor Honoris Causa* ← **REPORTÉ**
16. Désignation d'un Usager suppléant représentant de la liste UNEF au sein de la commission « Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement » issue du Conseil d'Administration ← **REPORTÉ**

Formation & Insertion Professionnelle

17. Droits d'inscription 2024-2025 :
 - a. Taux applicables aux diplômes nationaux et d'établissement
 - b. Répartition
 - c. Tarif de certifications et inscriptions particulières
 - d. Tarif des Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS)
18. Création du Diplôme d'Université (DU) *Réhabilitation Orale, mention prothèse*
19. Ouverture de formations en apprentissage rentrée 2024 – compléments suite
20. Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) « Résilience par l'entrepreneuriat dans les écosystèmes territoriaux » en *Accompagnement entrepreneurial*
21. Modification du Diplôme d'Université (DU) *Orthodontie Maroc*

Vie Universitaire

22. Bilan Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2023
23. Renouvellement de l'agrément pour accueillir des volontaires en service civique à l'Université de Lorraine sur la période 2024-2027 ← **AJOUTÉ**

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, Mme DENOOZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTE Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

Collège des personnalités extérieures :

M. VANNESTE Arnaud

Étaient représentés**Par Procuration :**

Mme POSZWA Anne	procuration à	M. DIOU Camille ou à M. LEYMARIE Stéphane ou à Mme DENOOZ Laurence
Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina	procuration à	M. GARET Olivier
Mme MOINARD Patricia	procuration à	M. SCHMITT Christophe
M. DUSSOUBS Bernard	procuration à	M. SCHMITT Christophe ou à M. GNAEDINGER Éric
M. CAMUS Vianney	procuration à	M. GOULIN Natan ou à M. METZGER Jean-Luc ou à Mme
Mme CREUSOT Nicole	procuration à	M. LEYMARIE Stéphane ou à Mme BOULANGER Hélène
Mme FRANÇOIS Isabelle	procuration à	M. METZGER Jean-Luc

Était représentée**Par sa suppléance :**

Mme BARDOL Clara représentée par son suppléant **M. GOULIN Natan**

Étaient excusés :

M. MARY Gérard (heure d'arrivée : 9 h 15)
M. SCHMIST-MERJAY Paul-Alexandre (heure d'arrivée : 10 h 00)

M. SCIAMANNA Marc

Étaient absents :

Mme MORBÉ Muriel
Mme TRIPODI Axelle
Mme CAMMARA Lou
Mme PEREZ Sylvie
M. GROSDIDIER François M. TORRIS Jean-Paul

Invités :

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant (**Mme CHAIB Farida**)
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*

- Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. FERBER Jules, Vice-président Étudiant
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
M. L'HUILLIER Nicolas, Directeur de la modernisation de la gestion des Ressources Humaines
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
Mme DAMOUR Florence, Déléguée générale *Responsabilité Sociale des Universités (RSU)* et conseillère de la Présidente pour *RSU*
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. MANGENOT Patrick, Sous-directeur de l'accompagnement des personnels
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 16

Nombre de membres représentés : 7

Note préalable : Dans la suite de ce document, la rédaction s'efforce d'adopter une formulation qui donne une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines. Cependant, certains termes comme auteur ou référent sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction ou ayant la qualité correspondante, conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation.

À 9h05, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

La Présidente procède à une déclaration liminaire :

« Je tiens, en premier lieu, à évoquer le scrutin de dimanche soir qui a placé en première position un parti politique qui ne dit dans son programme que très peu de choses, voire rien du tout, à propos des universités.

Pourtant, les universités, et l'Université de Lorraine en particulier, assurent une mission de service public dans l'ensemble des territoires de la République, contribuant ainsi directement à la formation de centaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants, dont une bonne part n'aurait pas accès aux études supérieures sans nous, et à accompagner le développement socio-économique de milliers de communes en France.

Considérant que les grandes lignes du programme du Rassemblement National (qu'il s'agisse de "préférence nationale", de politique migratoire, de politique économique ou encore de politique européenne ou internationale) contreviennent aux valeurs qui fondent l'Université, j'ai signé le communiqué de France Université qui appelle chacune et chacun à soutenir celui des candidats ou candidates qui peut battre le Rassemblement National.

Les résultats de dimanche soir résultent d'une mobilisation forte et l'expression de chaque électeur et chaque électrice doit être respectée et comprise. Celles et ceux qui ont choisi le Rassemblement National n'ont pas besoin de nos leçons. Parmi eux, il y a des étudiantes, des étudiants ou des personnels de l'Université de Lorraine. Même si je ne partage pas leurs convictions, j'essaie de les comprendre. Je veux respecter leur expression démocratique tout en portant une voix différente qui cherche à dessiner l'avenir d'une société meilleure fondée sur l'inclusion et non l'exclusion.

Ces mêmes résultats, tout comme les tendances annoncées par les sondages qui les ont précédés, génèrent une angoisse certaine parmi des membres de la communauté universitaire, du fait de leur nationalité ou de leurs opinions politiques. Je tiens ici à les rassurer : l'Université de Lorraine est et restera intransigeante sur ses valeurs. Elle usera de tous les moyens à sa disposition pour protéger les membres de sa communauté. »

M. Olivier GARET remercie la Présidente pour les paroles prononcées dans lesquelles il se reconnaît. Il fait part de son incompréhension, même si des faits pouvaient laisser apparaître le scrutin de dimanche soir. Il rappelle l'importance des valeurs de l'université, notamment celle de l'ouverture à l'autre (collègues, étudiants) ; pour lui, l'université est un rare corps de métier où des personnes ni françaises ni européennes peuvent être fonctionnaires. La fermeture sous-jacente dans les propos du Rassemblement National (RN) l'inquiète. Dans le même temps, il sait que les électeurs qui votent pour le RN font partie de la communauté nationale et qu'à ce titre, on leur doit le respect comme à tout un chacun.

La question qui se pose à l'Université de Lorraine est comment se préparer à la possibilité de fonctionner avec un gouvernement si éloigné de ses idées et de ses façons de penser. Il va y avoir très vite des rencontres institutionnelles nécessaires dans le cadre desquelles il ne sera envisageable ni de jouer la politique de la chaise vide, ni de taire nos désaccords avec les politiques qui pourraient être menées, affirme-t-il.

M. Christophe SCHMITT rejoint la position de M. Olivier GARET puis il souligne la nécessité de rappeler les valeurs et les missions de l'Université et de les défendre. Selon lui, c'est un élément de rassemblement de la communauté, plus large que la dimension politique.

Les universités sont des sources de vivre ensemble et il faut développer nos valeurs universalistes : respect, ouverture, transparence responsabilité, etc., intervient M. Éric GNAEDINGER qui souhaite que les universités deviennent des "îlots de résistance" afin de préserver ces valeurs.

La Présidente poursuit en délivrant quelques informations.

 L'Université de Lorraine a répondu à l'Appel à Projets « Universités Inclusives Démonstratrices » lancé par le ministère avec, pour objectif, de positionner 2 ou 3 universités-pilotes qui doivent devenir des démonstrateurs exemplaires de l'accessibilité complète des enseignements aux étudiants et étudiantes en situation de handicap. 27 établissements ont répondu à cet appel, 12 ont été retenus pour un oral qui s'est déroulé hier, lundi 1^{er} juillet, et qui se poursuit aujourd'hui. Parmi ces 12 établissements figure l'Université de Lorraine ; le dossier a été défendu par les collègues de la délégation Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Université de Lorraine hier en fin d'après-midi au ministère. La Présidente pense que le résultat final dépendra des choix du ministère sur le périmètre d'expérimentation qu'il retiendra, et pas forcément sur la qualité intrinsèque du dossier. Sans préjuger du résultat, la Présidente estime néanmoins que le fait d'être retenu pour l'oral témoigne de l'engagement de l'Établissement sur ces questions depuis plusieurs années.

ARRIVÉE de M. MARY Gérard

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 7

☐ Par ailleurs, le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), qui aura été le fil rouge des informations du Conseil d'Administration durant l'année universitaire en cours, est sur le point d'être finalisé. L'Établissement a obtenu 12,5 M€ répartis sur 3 ans pour financer des actions sur l'ensemble des politiques publiques fléchées par l'État, à savoir :

- le pilotage de l'offre de formation,
- le pilotage de la recherche et de l'innovation,
- la transition écologique,
- le bien-être et la réussite des étudiants,
- la politique égalité-diversité-inclusion (pour laquelle l'Université a demandé des moyens lui permettant de poursuivre son effort),
- la stratégie territoriale, axe spécifique dont l'Établissement a sollicité l'ajout. Cette volonté d'être présent sur l'ensemble des territoires des 4 départements lorrains et de ne laisser aucun village, aucune ville, aucun bourg exclu ou à distance de l'Université de Lorraine résonne tout particulièrement aujourd'hui au regard des élections en cours, commente la Présidente.

Ce résultat est très largement supérieur à ce que l'Établissement pouvait espérer. L'enveloppe ne constitue pas une marge de manœuvre puisqu'elle est destinée à financer des actions que l'Université n'aurait pas pu financer autrement.

☐ La Présidente informe l'assemblée qu'en même temps que l'Institut Polytechnique de Paris et que l'université de Montpellier, l'Université de Lorraine entre dans « Udice » ; elle salue l'entrée dans cette association d'universités de recherche intensive car il s'agit de se mobiliser tous ensemble sur un sujet commun : le développement de l'excellence au service du plus grand nombre.

Contrairement à une idée répandue, le concept "d'universités intensives" ne suppose pas le développement de la seule recherche ; la formation est présente au cœur du moteur, indique la Présidente.

L'Université de Lorraine rejoint ainsi une association d'universités qui comprend désormais 13 membres, les trois nouveaux membres s'ajoutant aux dix universités fondatrices :

- ✓ Aix Marseille Université,
- ✓ Sorbonne Université,
- ✓ l'université de Bordeaux,
- ✓ l'université Claude Bernard Lyon 1,
- ✓ l'université Côte d'Azur,
- ✓ l'université Grenoble Alpes,
- ✓ l'université Paris Cité,
- ✓ l'université Paris-Saclay,
- ✓ l'université Paris Sciences et Lettres,
- ✓ et l'université de Strasbourg.

Mme Myriam DORAT-DUBAN procède à la lecture des procurations.

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUIN 2024 **DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

Pas de remarque exprimée en séance.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
-------------------------------	----

Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

La Présidente relève le caractère particulier de ce budget, du fait des incertitudes liées au contexte d'où émane une illisibilité. La gouvernance ne connaît pas les orientations politiques de l'État dans les semaines qui viennent. Or, 80 % des ressources de L'Établissement proviennent de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) : en tant qu'opérateur de l'État, la situation s'avère compliquée pour l'Université de Lorraine.

Pourtant, dit la Présidente, d'une part, nous devons lancer le processus de construction budgétaire, à ce moment-ci de l'année, et, d'autre part, nous ne pouvons pas conduire un débat d'orientation budgétaire plein et entier, du fait de l'absence totale de visibilité.

C'est pourquoi, la gouvernance a fait le choix de découper le débat d'orientation budgétaire en 2 phases : une maintenant, et une à l'automne, en espérant qu'à l'automne la visibilité sera meilleure de façon à pouvoir construire le budget.

Le problème cette année réside dans le fait que l'Université de Lorraine ne dispose plus du matelas de sécurité qui lui permettait de temporiser et de prendre des paris sur l'avenir. Ce matelas a disparu sous 2 effets :

- l'inflation → compte financier 2023 : + 6 M€ rien que sur la facture d'électricité
- l'absence de compensation ou la compensation partielle de mesures prises par l'État, comme les mesures salariales dites « mesures Guérini », datant de l'été 2023 alors que le contexte était très différent (plus favorable) ; leur coût en année pleine de 9 M€ pour l'Université de Lorraine n'a été compensé qu'à hauteur de 40 %

L'un cumulé avec l'autre, ces 2 effets ont fait disparaître la marge de manœuvre financière de L'Établissement – d'où le conseil de la Présidente de prendre des mesures relativement prudentes.

L'Université de Lorraine se trouve face à une équation difficile à résoudre ; la Présidente maintient la priorité sur l'investissement en matière d'équipements pédagogiques et de recherche, et surtout, pour des questions de moyens, un investissement en matière d'immobilier d'autant plus nécessaire que, si la gouvernance ne réalise pas certaines interventions, les charges d'exploitations vont progressivement augmenter et asphyxier l'Établissement.

La Présidente termine son introduction en soulignant que le contexte est délicat au point d'hésiter longtemps, voire jusqu'à la dernière minute, pour choisir le format dans lequel ce processus de construction budgétaire va être lancé.

M. Camille DIOU prend le relais pour présenter les éléments de contexte et les éléments de changement.

Débat d'orientation budgétaire 2025

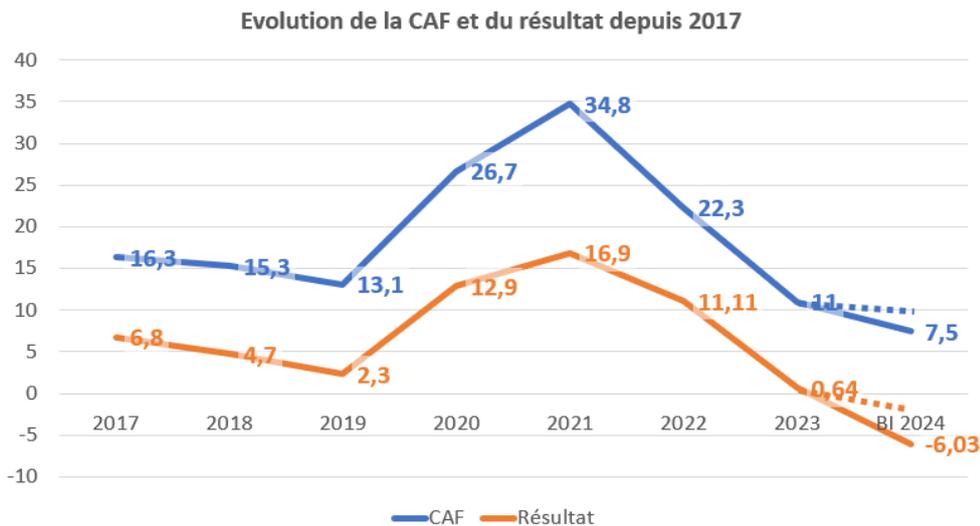
- **Une trajectoire financière incertaine**
- **Un besoin de financement de l'investissement soutenu**

- **Un contexte national instable**
→ un débat d'orientation en deux temps

Les sujets d'incertitude, notamment les mesures salariales, représentent des impacts de l'ordre de 50 à 60 M€.

Une trajectoire financière défavorable :

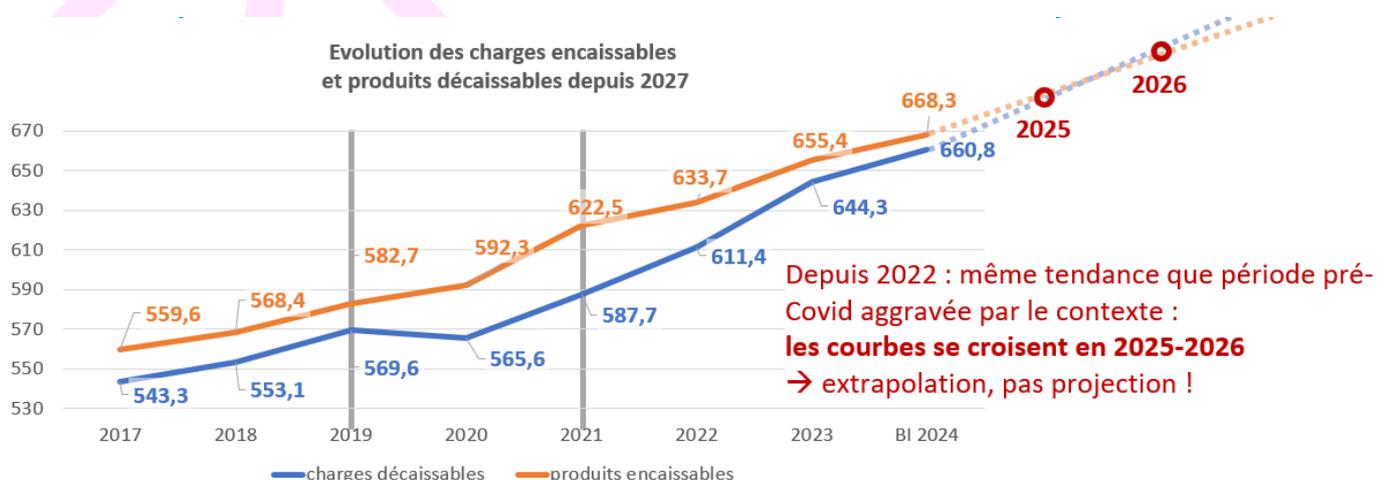
- *Dégradation du résultat* : - 6 M€ au BI 2024 (n'intégrant pas les recettes du COMP) → - 2 M€ au BR 2024
- *Dégradation de la CAF* : 7,5 M€ au BI 2024 → 10 M€ au BR 2024



La CAF remonte un peu du fait que le résultat remonte un peu. La courbe présente la poursuite de la tendance entamée depuis 2021 : un résultat et une CAF qui baissent fortement. Cette baisse est très légèrement atténuée sur les projections 2024 (impact positif des mesures déjà prises en termes de rénovation énergétique, en termes d'évolution du contexte économique, avec un premier impact mesurable sur les consommations de fluides).

Depuis 2022, hausse des charges > hausse des produits

- Perspectives : ralentissement de la tendance
- Charges > produits à terme
→ Capacité de financement de l'investissement compromise

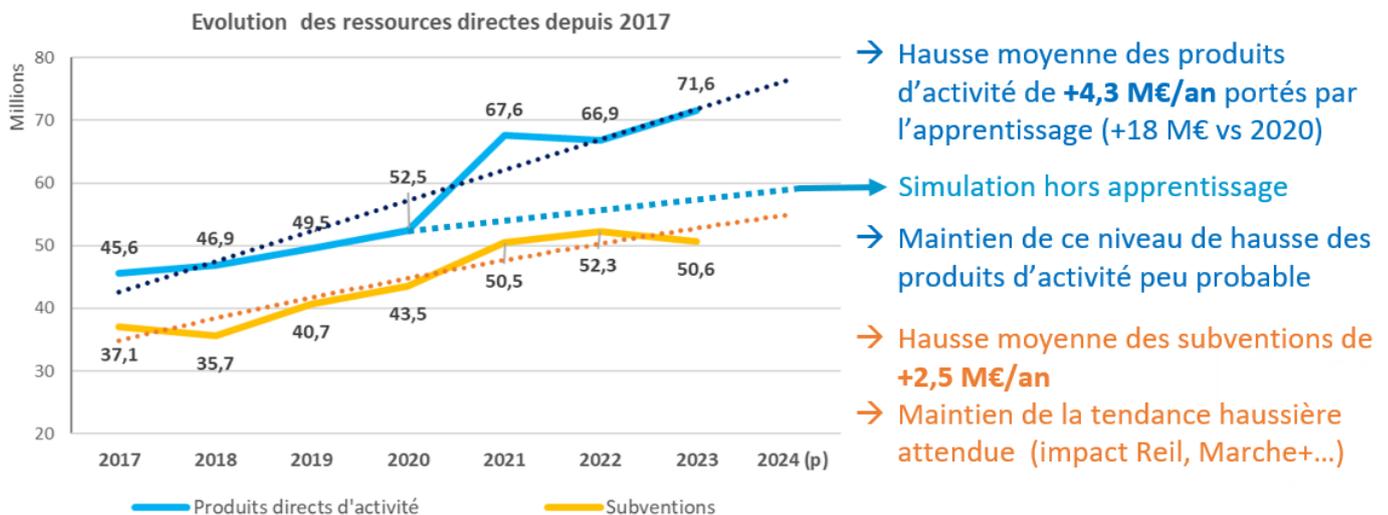


Au moment de l'établissement de ces données, la situation économique était plutôt favorable, avec un taux d'inflation au même niveau qu'à la même époque de l'année dernière, et avec des projections favorables sur les consommations. Aujourd'hui, ces perspectives d'un contexte économique plus viable ne sont pas garanties. Il faudra attendre quelques mois pour obtenir une projection plus fiable.

À terme, on constate un volume de charges supérieur au volume de l'ensemble des produits.

Évolution des produits : ressources directes

- Des produits en hausse, portés par l'apprentissage



Les produits de L'Établissement sont en hausse constante, portée par les ressources d'activité directes liées à l'apprentissage.

Sur l'exercice 2023, on observe que les seules recettes de l'apprentissage sont nettement moindres que sur les exercices précédents ; les recettes de la Formation Continue et de la Formation Professionnelle sont légèrement en baisse.

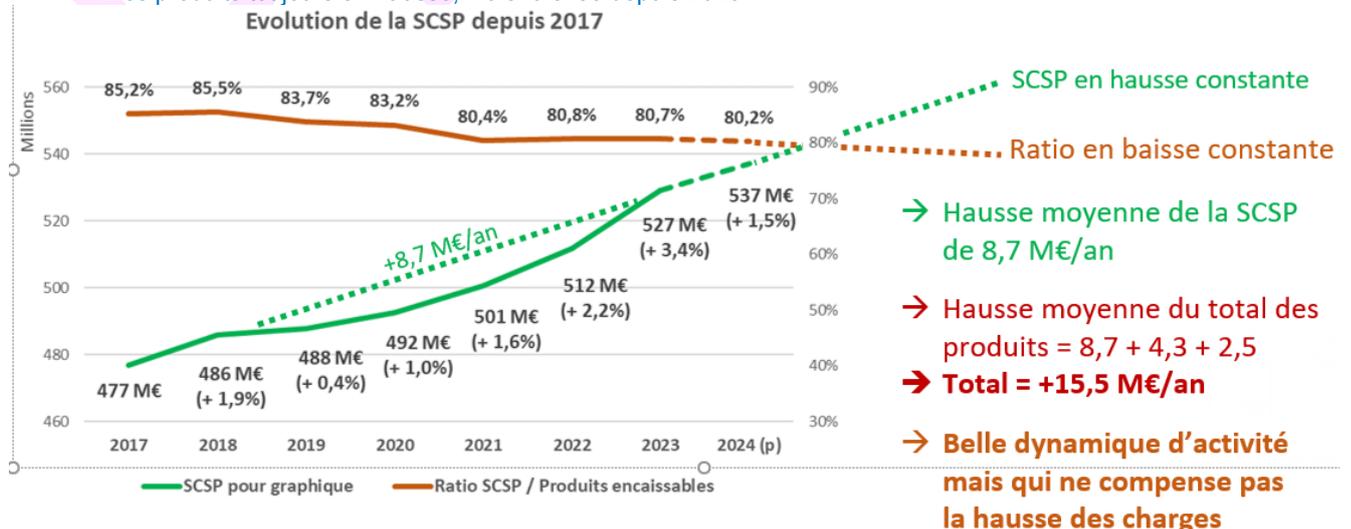
Les recettes liées aux subventions sont sur une tendance moyenne positive.

Sur les années à venir, cette tendance devrait se maintenir du fait de l'impact attendu du programme REIL qui doit amener une augmentation des recettes européennes.

Quant à la dynamique « Marche + », portée par le Conseil Scientifique, elle vise à accompagner les collègues à déposer des projets auprès de l'ANR avec des taux supérieurs de succès.

Évolution des produits : SCSP

- Des produits toujours en hausse, mais ralenti depuis 2023



La hausse constante de la SCSP ne reflète pas la réalité des besoins de l'Université de Lorraine. Différents paramètres viennent impacter la courbe dont on peut noter l'accélération à partir de 2022-2023, qui est liée à la hausse du point d'indice 2022 qui a été intégralement compensée en 2023 (+14 M€).

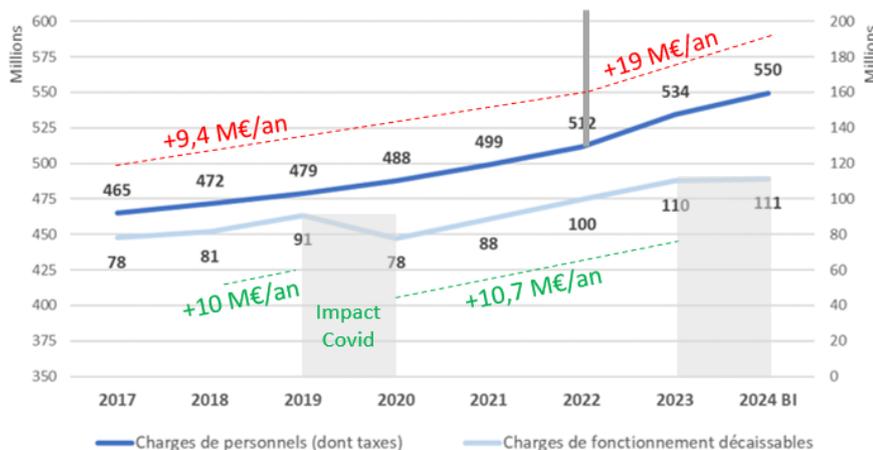
De ce fait, les années suivantes, la hausse normale de la SCSP est fortement impactée par la partie non-compensée du point d'indice.

Le ratio ($= \frac{SCSP}{PRODUITS ENCAISSABLES}$) est en baisse constante, ce qui montre que le poids des recettes d'activité de l'Université de Lorraine est supérieur d'année en année. Néanmoins, cette belle dynamique ne compense pas la hausse des charges.

Évolution des charges

- Des charges en hausse plus rapide que celle des produits

Evolution des charges de personnel et de fonctionnement depuis 2017



Hausse importante de la MS :
Pente doublée depuis 2022
(point d'indice, mesures [Guerini](#), GVT)

Tendance naturelle des charges de fonctionnement à progresser de **+10 M€/an**

Exceptions :

2020 : Covid

2024 : BI prudentiel

➔ Hausse moyenne du total des charges > produits

➔ Total = **+20 M€/an**

1^{ère} tendance jusqu'en 2022 = hausse des dépenses de masse salariale de 10 M€ par an.

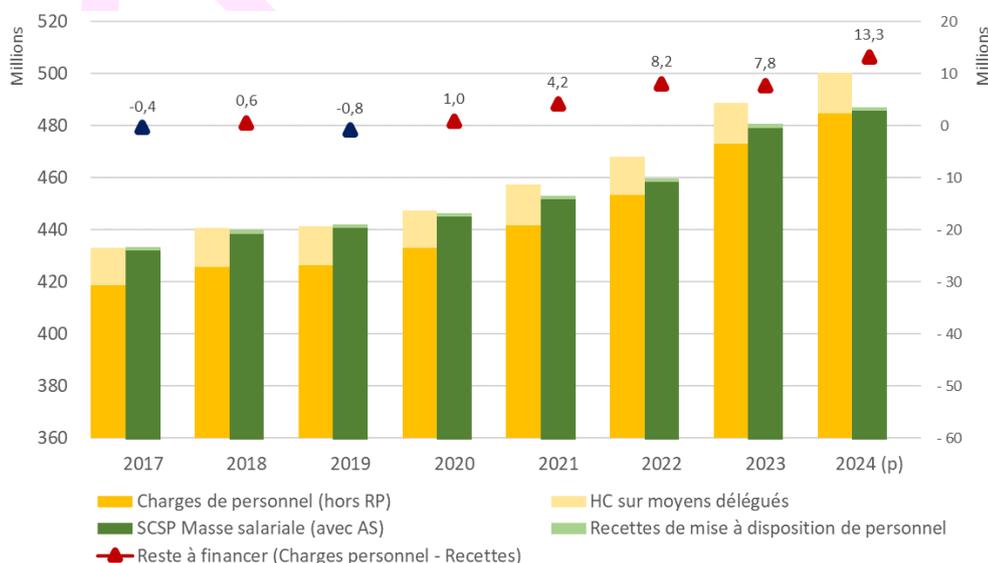
2^{ème} tendance à partir de 2022, année de la hausse du point d'indice et des mesures salariales « Guérini » et GVT = la moyenne de la hausse des dépenses de masse salariale est de l'ordre de 20 M€ par an.

Compte-tenu des incertitudes, c'est ce montant que M. Camille DIOU retient pour son hypothèse de travail.

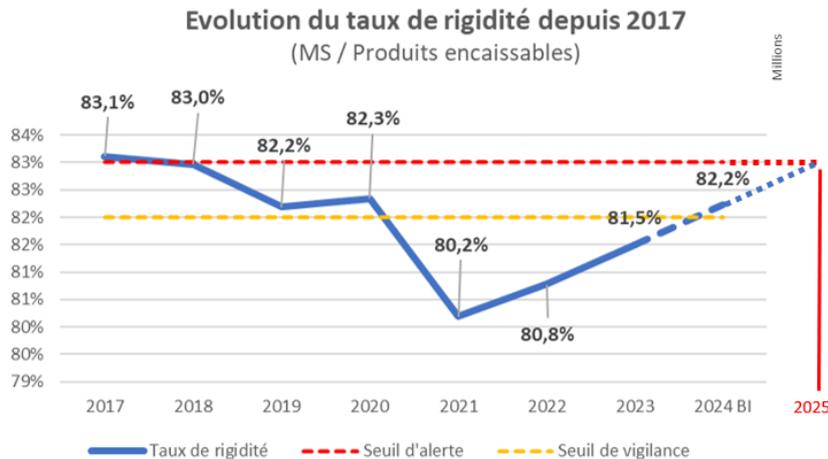
Les charges de fonctionnement augmentent aussi de 10 M€.

Focus sur la Masse salariale

- Déséquilibre structurel (GVT) + impact des mesures salariales État



- Déséquilibre structurel (GVT) + impact des mesures salariales État (suite)



- Écart charges MS – SCSP ne cesse de croître
- Les charges de MS progressent plus vite que les produits encaissables
- Le taux de rigidité (ratio Dizambourg) remonte au-delà du seuil de vigilance
- Il est extrapolé au-delà du seuil d'alerte dès 2025
- Nécessité d'augmenter nos produits d'activité

Après une période propice, jusqu'à la pandémie, où le taux de rigidité ($= \frac{\text{MASSE SALARIALE}}{\text{PRODUITS ENCAISSABLES}}$) était en baisse constante, on constate que, depuis 2022, le taux de rigidité ne cesse d'augmenter, jusqu'à franchir le seuil de vigilance en 2024. Le seuil de vigilance est établi à 82 %, le seuil d'alerte à 83 %. L'extrapolation en pointillé montre qu'à ce rythme, en 2025, l'Établissement aura atteint le seuil d'alerte.

L'ensemble de la SCSP masse salariale ne couvre plus l'ensemble des emplois sous plafond-État. L'augmentation des charges de l'Université pose la question de l'augmentation de ses recettes d'activité.

Comparaison produits / Masse Salariale, Université de Lorraine vs autres universités : vue macro

- Chaque 1 € dépensé en masse salariale génère :
→ En 2022 (Compte Financier) :

Moyenne 149 établissements	Moyenne 77 universités	Moyenne 33 univ pluri santé	Moyenne 17 IDEX et ISITE	UL
39 cts	40 cts	38 cts	36 cts	34 cts

149 établissements = peu parlant car cela intègre des établissements de typologie différente de l'Université de Lorraine
77 universités = cela représente l'essentiel des universités – toutes ne sont pas présentes
 33 universités pluridisciplinaires avec études de santé = typologie de l'Université de Lorraine

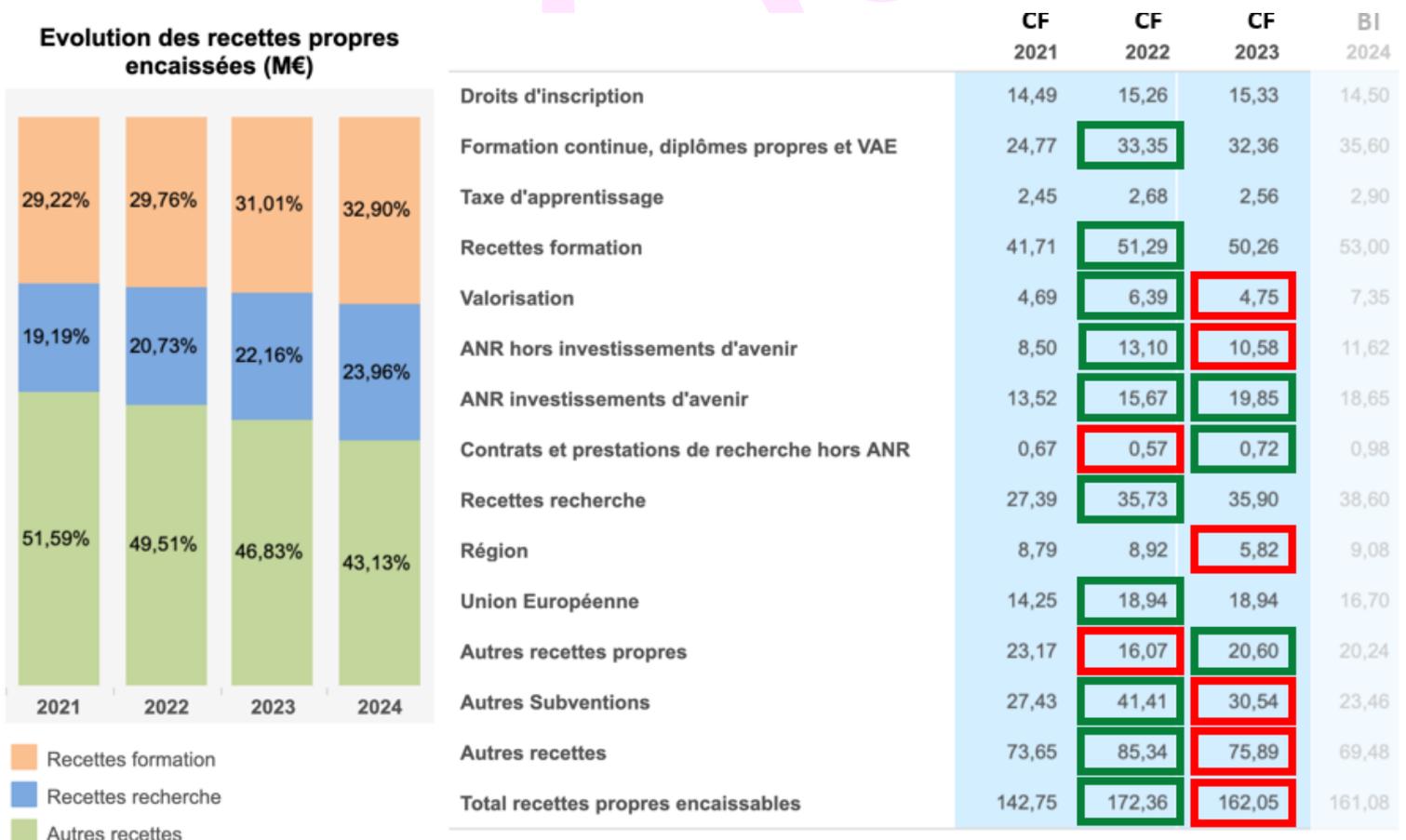
- L'Université de Lorraine est en-dessous de toutes les moyennes
- +15 % pour rejoindre la moyenne des universités
- En 2023 : chiffres des autres universités non consolidés (CF accessibles sur #dataESR mais pas dans l'extraction)

Nature	IDEX-ISITE (17)		UPAS + Initiatives (33)		Universités (78)	
	Absolu	Relatif MS	Absolu	Relatif MS	Absolu	Relatif MS
Charges de personnel (référence)	5	5	5	5	5	5
Charges de fonctionnement décaissables	5	16	5	21	5	43
Droits d'inscriptions	1	2	1	4	1	15
FC, DU, VAE	3	5	3	9	3	25
TA	3	6	3	9	4	25
Valorisation	1	2	1	4	2	12
Contrats et prestations de recherche	10	10	19	20	28	42
Subventions ANR hors PIA	5	7	5	8	5	16
Subvention PIA	13	16	14	18	14	26
Subventions UE	3	3	3	6	3	15
Subventions Région	5	6	7	18	9	42
Autres subventions	4	7	4	13	4	29
Autres RP	7	11	8	18	11	44
Total Produits encaissables	4	14	4	20	4	46
Recettes Propres	5	14	5	18	5	39
Subventions Région/Produits encaissable	5		17		39	

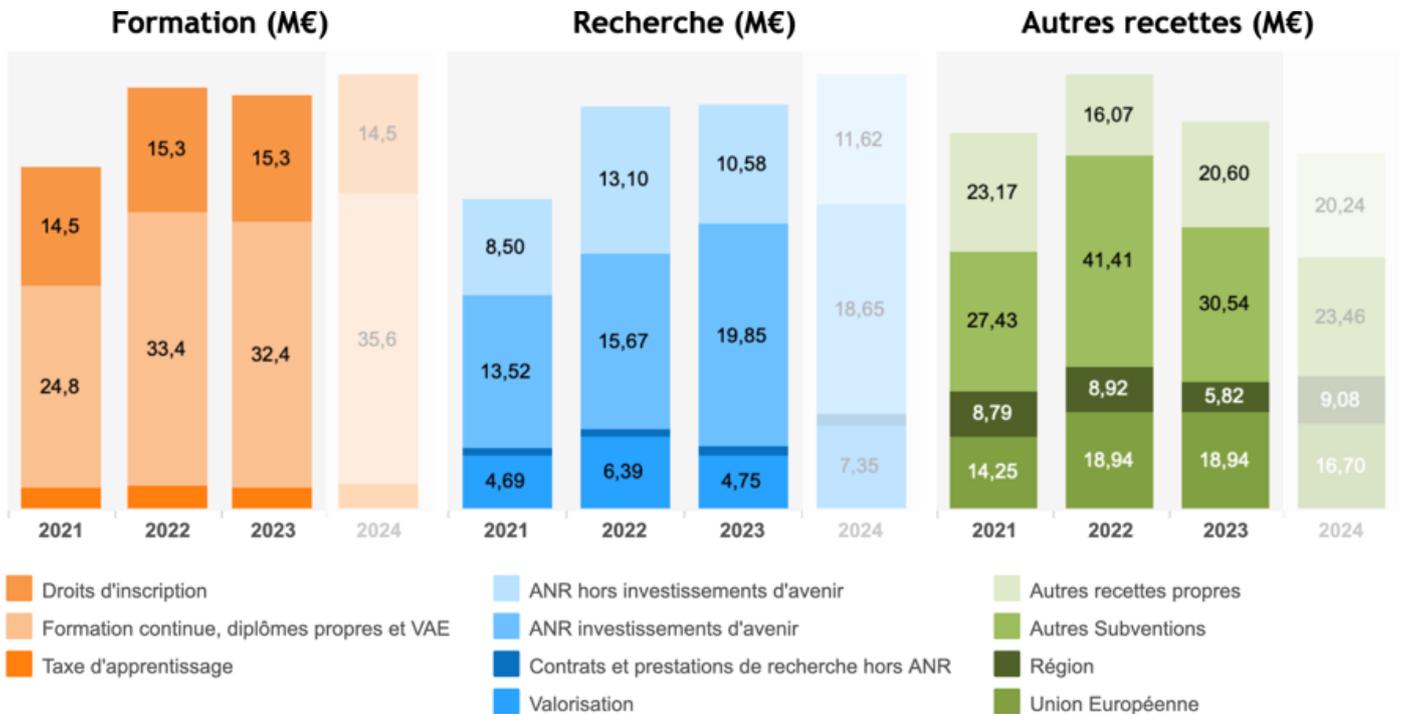
Selon M. Camille DIOU, l'Université de Lorraine est très bien placée en ce qui concerne l'ensemble de ses recettes (la taille de L'Établissement aide).

En valeur absolue, l'Université de Lorraine est très bien classée ; par contre, quand on la compare aux 77 autres établissements en ramenant l'ensemble de ses recettes à ses dépenses de masse salariale, elle perd beaucoup de places.

Évolution des recettes de l'Université de Lorraine sur les exercices 2021-2022 et 2023



On voit un net progrès sur le Compte Financier 2022 par rapport à celui de 2021 et une baisse dans certains domaines en 2023 par rapport à 2022. M. Camille DIOU précise qu'il s'agit de mesures ponctuelles et non de tendances.



BI24 : augmentation de la FC

BI24 augmentation de la valo
⚠ : PIA comptabilisés en Rech.

BI24 baisse des autres subventions + UE
mais augmentation région

M. Camille DIOU a atténué les chiffres donnés sur le BI 2024. Globalement, il constate :

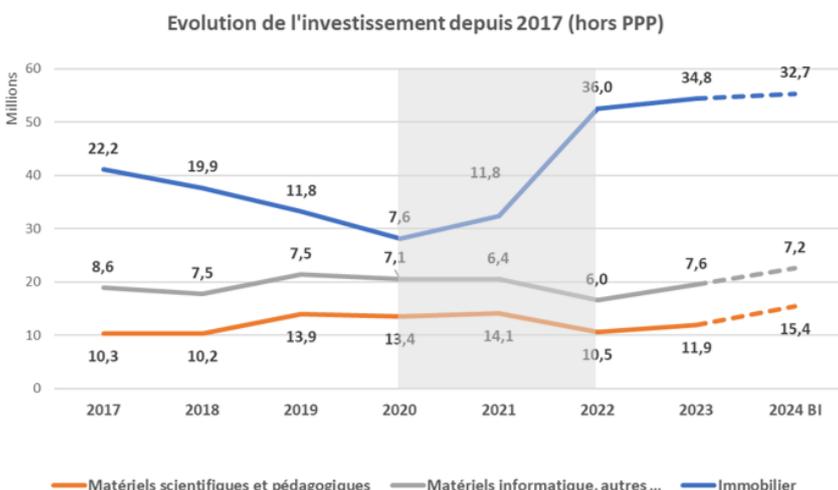
- une légère baisse en 2023 sur la formation
- une stabilité sur la recherche
- une baisse sur les autres recettes.

Quant aux autres recettes, il s'agit des recettes des autres subventions (en baisse par rapport à 2023 car impactées notamment par celles de la Région).

Les autres recettes propres sont en hausse et celles liées aux subventions européennes affichent une stabilité.

Financement de l'investissement

- Un effort conséquent en réponse à l'urgence climatique et à une situation dégradée



- Une **baisse constante des investissements immo** dans la période pré-Covid : fin des opérations Plan Campus
- Un **rebond post-Covid** impulsé par l'État (Plan France Relance)
- Une **volonté de poursuivre la dynamique** portée par la présidente
- Reprise naturelle des investissements en équipements au sortir de la pandémie

Comme l'a rappelé la Présidente, de par le volume qu'il représente en dehors de la masse salariale, le point essentiel de l'utilisation des crédits de l'Établissement, c'est le financement de l'investissement et toutes ses conséquences, en matière de réponse à l'urgence climatique, de rénovation énergétique des bâtiments et aussi de réponse à l'amélioration des conditions de travail des collègues, très variables selon les campus.

Sur le graphique en bas de page précédente, une baisse constante des investissements immobiliers est visible de 2017 à 2020 – en période pré-covid. Cette baisse s'explique notamment par la fin des opérations « Plan Campus », qui n'a pas été forcément compensée par une dynamique propre à l'Établissement pour accompagner la fin de cette opération.

On voit un rebond post-covid impulsé par l'État via le « Plan France Relance » qui a permis à l'Université de Lorraine d'engager un certain nombre d'opérations d'ampleur pour élever les investissements immobiliers à 36 M€ en 2022.

Depuis son élection en 2022, la Présidente a montré la volonté de poursuivre cette dynamique de manière à maintenir ce niveau d'investissement (au-dessus de 32 M€) sur le parc immobilier de l'Université de Lorraine.

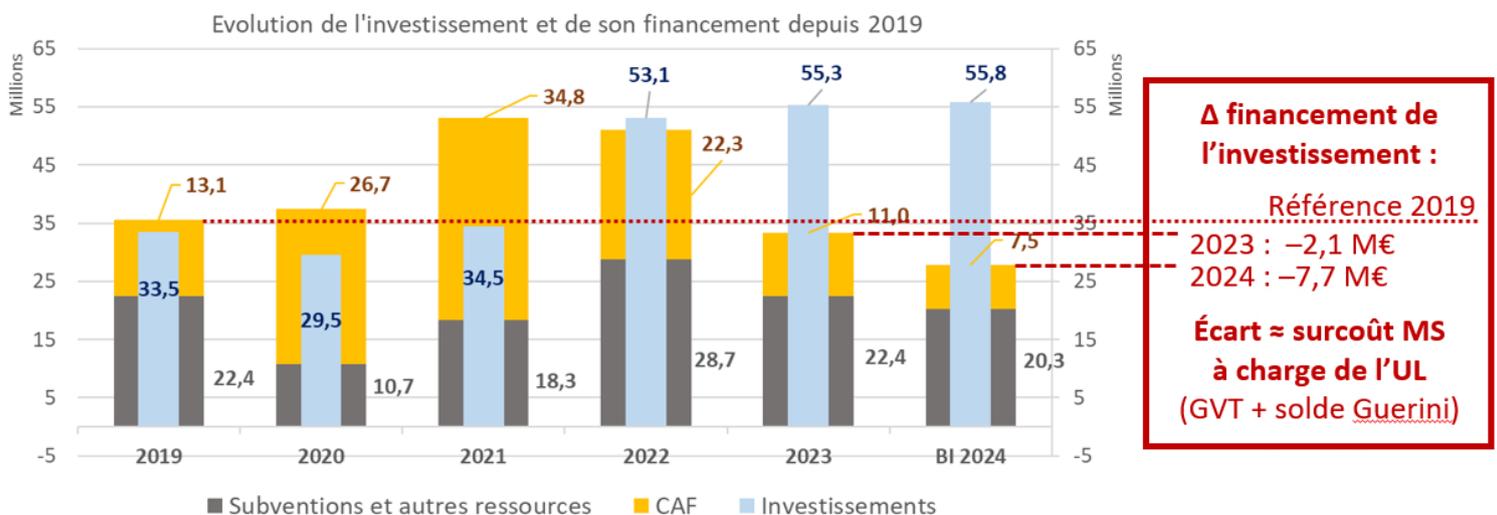
Au sortir de la crise du coronavirus, il y a eu une reprise naturelle des investissements d'équipements – que ce soient des matériels scientifiques et pédagogiques ou des infrastructures informatiques.

Globalement, une hausse de l'ensemble des investissements est constatée.

L'année 2022 marque une rupture dans la capacité de l'Établissement à financer cet investissement.

2022 : année de rupture dans le financement de l'investissement

- Subventions + CAF < besoin de financement
- ➔ prélèvement FDR, aggravé en 2023



2022, par rapport aux années précédentes, est la première année où l'ensemble des subventions et la CAF (Capacité d'Auto Financement) ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses de l'Université (53 M€).

Les années 2020-2021 étant particulières en matière de CAF, M. Camille DIOU prend 2019 comme année de référence : on constate, pour l'exercice 2023 par rapport à 2019, une capacité à porter l'investissement par la CAF et par les subventions qui baissent de - 2 M€, écart qui s'accroît au BI 2024 à hauteur de - 7,7 M€.

Cette baisse peut paraître relativement basse si on ne tient pas compte du fait que les investissements réalisés en 2019 s'élevaient à 33 M€ alors qu'ils se montent à plus de 55 M€ sur la tendance actuelle.

Le delta entre la capacité à porter l'investissement par la CAF et par les subventions est très inférieur aux besoins et à la volonté de L'Établissement.

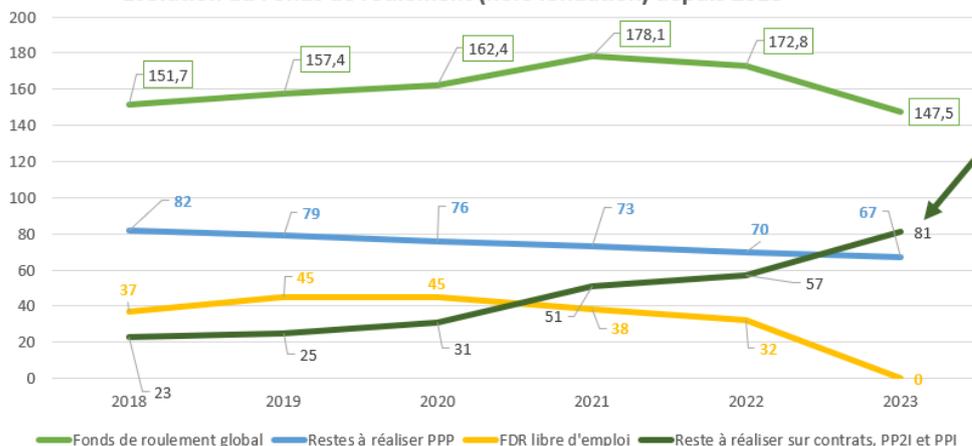
Si on constate cet écart uniquement sur les ressources de l'Université de Lorraine dédiées à l'investissement par rapport à 2019, il est clair qu'il est équivalent au surcoût de masse salariale à charge de l'Université, comprenant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et solde des mesures Guérini.

Le fait que la CAF est inférieure aux besoins d'investissement implique de prélever sur le Fonds de Roulement (FdR) pour financer l'écart.

Évolution du fonds de roulement

- Absence de fonds de roulement libre d'emploi au 31/12/2023
- Prélèvements massifs + accumulation d'engagements à terme
- Baisse significative de la dynamique de création de ressources

Evolution du Fonds de roulement (hors fondation) depuis 2018



→ PP2I représente 79% des reste-à-réaliser hors PPP

→ **Financement de l'investissement impossible par le FDR après 2026 (FdR) ou 2027 (trésorerie)**

Un prélèvement assez lourd sur le FdR 2023 et un prélèvement qui sera également très important en 2024 nous amènent à l'épuisement du FdR libre d'emploi, dès le compte financier 2023.

Ces prélèvements massifs, avec l'accumulation d'engagement à terme (courbe en vert foncé signalant un reste à réaliser sur PPP (Partenariats Publics-Privés) qui augmente et une baisse sur la dynamique de création des ressources), montrent que le financement de l'investissement sera impossible par le FdR après 2026, voire 2027.

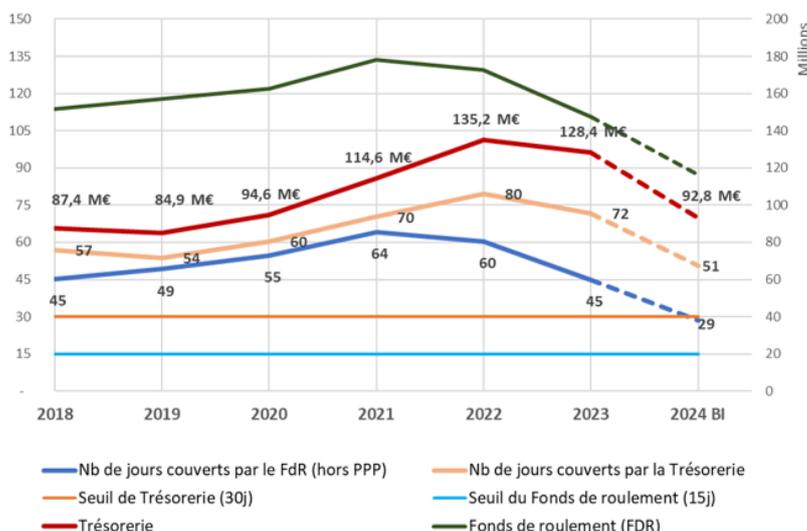
Rien que le PP2i (Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier) représente 79 % des 81 M€ des restes à réaliser sur contrats.

Si on étend la comparaison à la trésorerie, on constate une dégradation continue des indicateurs.

Évolution du fonds de roulement et de la trésorerie

- Dégradation continue des indicateurs

Evolution de la trésorerie et du fonds de roulement depuis 2017



FDR 22 (jours)	FDR 23 (jours)	Évolution en jours	Évolution en %
102	82	- 20	- 20 %
FDR 22 hors PPP	FDR 23 hors PPP	Évolution en jours	Évolution en %
72	45	- 27	- 37,5 %

Dégradation qui se poursuit en 2024
Tendance vers un rapprochement des seuils prudentiels (FdR et trésorerie)
→ au rythme actuel : 2 ans avant PREF

→ **Maintien nécessaire des indicateurs au-dessus des seuils**

En 2022, le FdR représentait :

- 102 jours de charges décaissables, couverts par la trésorerie, d'une part, et par le FdR, d'autre part,
- 72 jours en neutralisant l'effet des PPP.

En 2023, le FdR tombe à :

- 82 jours,
- 45 jours en neutralisant l'effet des PPP,

soit une évolution de l'ordre de – 20 % sur le FdR et – 37,5 % sur le FdR hors PPP.

Cette dégradation se poursuit en 2023. Au rythme actuel, l'Établissement dispose d'un délai de 2 ans avant d'atteindre une situation qui pourrait justifier la mise en place d'un Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF).

Pour la **trésorerie**, les indicateurs demandent à avoir un niveau de trésorerie supérieur à **30 jours de charges décaissables**. Pour le **Fonds de Roulement (FdR)**, la norme demande d'avoir un FdR supérieur à **15 jours de charges décaissables**.

Or, on constate, en poursuivant la courbe sur le graphique en page précédente, que l'Université atteint ces indicateurs en 2 ans.

Si le FdR ne peut plus financer l'investissement immobilier, quelle solution ?

Quel financement de l'investissement immobilier ?

→ 1,2 Mds € sur 25 ans = 50 M€ / an dont 50 % sur ressources propres, soit 25 M€ par an pour financer l'immobilier de l'Université de Lorraine au même niveau qu'actuellement

- **Dégradation continue des indicateurs**
 - Prélèvements sur le FdR impossible dès 2027
 - Abandon des investissements immobiliers ou trouver un nouveau modèle ?
- **Le modèle d'allocation ne prévoit pas de financement de l'investissement : uniquement couvert par la CAF et les subventions**
 - Nécessité à très court terme de **recourir à l'emprunt**
 - **Objectif**: rationaliser les surfaces, réduire les charges (EMEB), générer des ressources (panneaux photovoltaïques, location de surfaces – notamment pour développer le lien avec le tissu économique et industriel...)
 - **Dégager des marges** pour en couvrir le remboursement et en démontrer la soutenabilité sur le long terme du mécanisme d'emprunt

ARRIVÉE de M. SCHMIDT-MERJAY Paul-Alexandre

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 7

Contexte charnière

- Contexte de forte incertitude :
 - Sur la croissance des recettes **mutualisées**
 - Sur le financement des investissements stratégiques (immobiliers et autres)
- **Vigilance nécessaire** :
 - Réduction des dépenses de gestion courante
 - Développement des recettes d'activité supplémentaires (UE, ANR, contrats, FC)

- Développement de nouvelles recettes (photovoltaïque, location, vente de bâtiments...)
- Un cadrage légal plus souple qui se dessine :
projet de décret modernisant le régime financier des EPSCP (*Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel*)
Ce projet, dans sa forme, a été présenté le 24 juin dernier au MESR. Les modifications impliquées par ce décret sont sous réserve de la publication effective du décret à l'issue des législatives, précise M. Camille DIOU.

Projet de décret modernisant le régime financier des EPSCP

Projet de décret : ce qui change

- Présenté le 24 juin dernier au MESR
- Modifications à venir sous réserve de la publication effective du décret à l'issue des législatives
- 3 modifications principales :
 - Appréciation de l'équilibre budgétaire
 - Prélèvements sur le fonds de roulement
 - Excédents des ressources de Formation Continue

Appréciation de l'équilibre budgétaire

Projet de décret : ce qui change

- L'équilibre réel du budget ne sera plus conditionné par le résultat comptable afin d'améliorer la gestion financière pluriannuelle. Alors qu'aujourd'hui, le résultat négatif une fois = attention ; / le résultat négatif une seconde fois = Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF) :
 - La soutenabilité budgétaire sera définie par **trois critères** :
 - Niveau final de **trésorerie > 30 jours** de fonctionnement
 - Niveau final de **fonds de roulement > 15 jours**
 - **Charges de personnel < 83% des produits encaissables** (ratio « Dizambourg »)
 - **Suppression du critère du résultat comptable**

M. Camille DIOU indique que cette suppression du critère du résultat comptable correspond à une diminution par deux du nombre des établissements en double déficit mis sous PREF ; il faut dire que les Rectorats n'ont pas les ressources de mettre les établissements sur un PREF. En supprimant le critère du résultat comptable, on change l'évaluation de la soutenabilité budgétaire.

- Les niveaux et ratio sont déjà mis en œuvre :
→ pas de changement dans les analyses de soutenabilité

Il faudra veiller à respecter ces 3 critères car, dans le nouveau décret, en cas de non-respect d'un seul de ces 3 critères sur le compte financier et le budget initial de l'exercice suivant suffit à autoriser la mise sous PREF de l'Université, souligne M. Camille DIOU.

- Suppression du critère sur le résultat comptable :
→ assouplit le pilotage financier pluriannuel
- **Avant** : 2 pertes successives (résultat négatif)
→ PREF
- **Après** : non-respect d'**1 critère** au CF année n et au BI année n+1 :
→ PREF
→ Budget soumis à approbation du recteur de région académique

PREF = plan de retour à l'équilibre financier

Prélèvements sur le fonds de roulement
Projet de décret : ce qui change

- **Avant :**
 - Soumis à l'avis du recteur pour du fonctionnement
 - Budget doit être en équilibre réel, sans perte
 - Rigidifie la gestion budgétaire pluriannuelle des établissements, contraire à un pilotage par la trésorerie
- **Après :**
 - Prélèvement sur FdR libre (Investissement, Fonctionnement, Masse Salariale)
 - Autorisation du recteur de région supprimée
 - FdR doit respecter le critère de soutenabilité

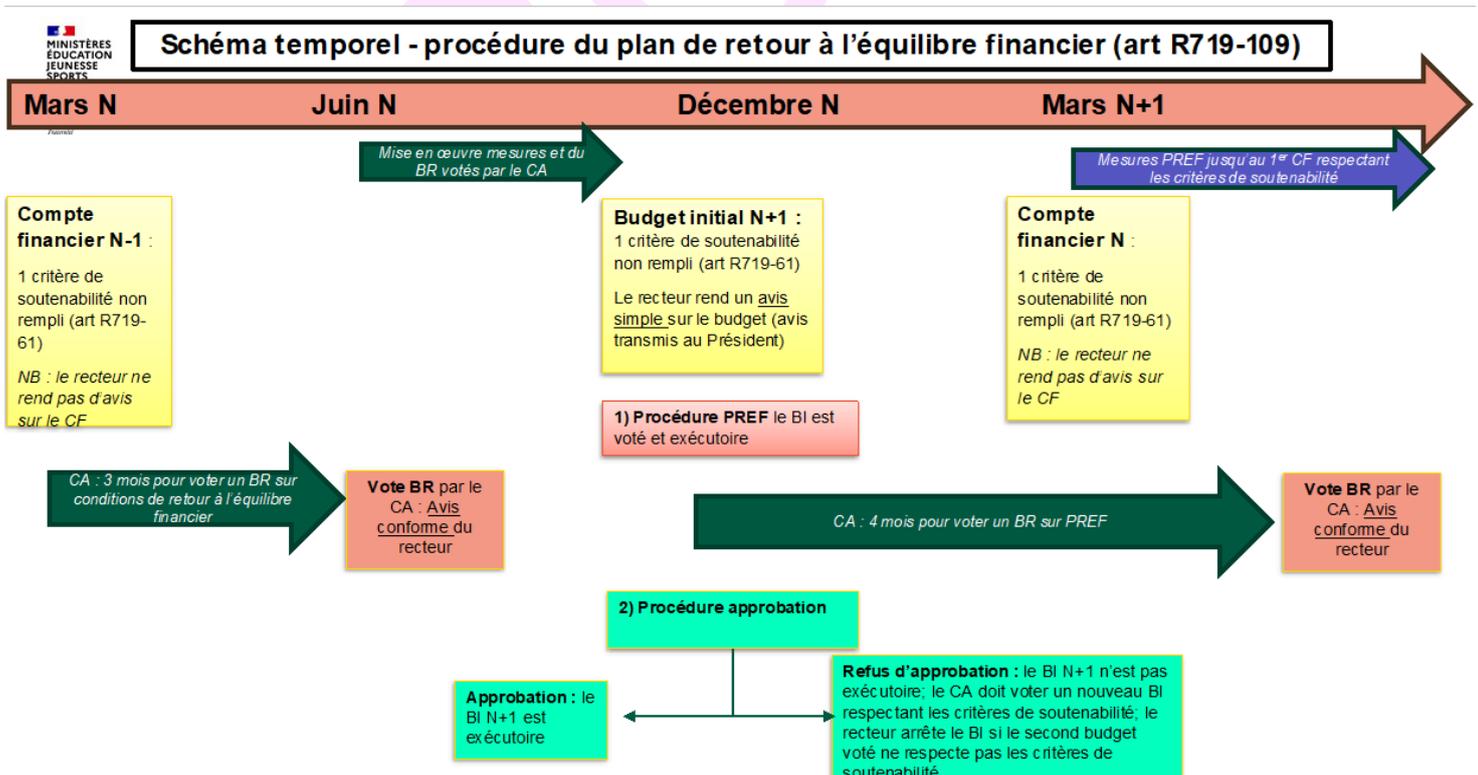
→ UL : Les prélèvements doivent financer l'investissement
→ Si on prélève du fonctionnement sur le FdR ⇒ cela revient à mettre le résultat en déficit ⇒

M. Camille DIOU attire l'attention sur le risque encouru : l'Université de Lorraine a tout intérêt à n'autoriser le prélèvement sur le FdR que pour faire de l'investissement.

Il peut y avoir des exceptions dans le modèle économique, comme sur la réutilisation des reliquats de la recherche.

Emploi des excédents des ressources de Formation Continue
Projet de décret : ce qui change

- **Avant :**
 - Les excédents des ressources de formation continue doivent être affectés à des dépenses de Formation Continue.
- **Après :**
 - Les excédents des ressources de Formation Continue peuvent être librement utilisés
 - **A l'UL : Immobilier prioritaire**
 - **Les excédents de FC contribueront au résultat → CAF → Investissement**



Synthèse
Projet de décret : ce qui change

AVANT	APRES
Analyse de la situation financière de l'établissement	
<p>1 critère d'équilibre : le résultat comptable</p> <p>Le compte financier doit présenter un résultat comptable bénéficiaire : les produits de l'exercice doivent donc être supérieurs aux charges de l'exercice</p> <p>Inconvénient : empêche une gestion pluriannuelle du budget, incite à thésauriser, critère couperet qui ne prend pas en compte la trajectoire pluriannuelle de l'établissement</p>	<p>3 critères de soutenabilité budgétaire : le fonds de roulement, la trésorerie, le poids de la masse salariale</p> <p>Les trois critères doivent être supérieurs à un seuil de « sécurité »</p> <p>Avantage : permet une gestion dynamique et pluriannuelle de la trésorerie et prend en compte l'activité pluriannuelle, critères plus en phase avec la réalité qui ne sont activés que dans des situations critiques</p>
Prélèvement sur fonds de roulement	
<p>Le prélèvement sur le fonds de roulement doit être autorisé par le Recteur</p> <p>Le prélèvement sur le fonds de roulement, pour financer des dépenses de fonctionnement, doit être autorisé par le Recteur</p> <p>Inconvénient : restreint l'utilisation du fonds de roulement</p>	<p>Le prélèvement sur le fonds de roulement est libre</p> <p>Le niveau final de fonds de roulement doit respecter le seuil de soutenabilité (être supérieur à 15 jours de dépenses de fonctionnement)</p> <p>Avantage : renforce l'autonomie des établissements, facilite l'utilisation du fonds de roulement</p>
	
AVANT	APRES
Plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF)	
<p>Le PREF est déclenché sur la base du critère de la perte comptable</p> <p>Le PREF est déclenché lorsque le critère de la perte comptable est activé sur deux comptes financiers successifs</p> <p>Le PREF est automatique et obligatoire en cas de double perte comptable</p> <p>Inconvénient : le PREF est obligatoire et ne suppose pas d'appréciation fine de la trajectoire budgétaire ou des motifs de la double perte comptable qui peuvent être conjoncturels et sans risque pour l'établissement</p>	<p>Le PREF est déclenché sur la base des 3 nouveaux critères de soutenabilité</p> <p>Le PREF est déclenché lorsque l'un des nouveaux critères de soutenabilité n'est pas respecté au compte financier, puis au budget initial suivant</p> <p>En cas de non respect des critères de soutenabilité, le Recteur peut déclencher un PREF ou soumettre le budget à son approbation</p> <p>Avantage : le délai de réaction est écourté (8 mois) ; plus de souplesse et de pertinence dans la mesure correctrice; si l'insoutenabilité est conjoncturelle, le Recteur peut ne pas opter pour le PREF et approuver le budget. Le PREF perd de son caractère automatique et couperet.</p>
Reliquats de ressources de la formation	
<p>Obligation d'affecter les reliquats de ressources afférentes à la formation continue uniquement aux activités de formation</p> <p>Inconvénient : restreint l'utilisation des recettes, entraîne une accumulation de recettes non utilisées</p>	<p>Les reliquats sont libre d'emploi</p> <p>Avantage : permet d'utiliser ces recettes librement</p>

AVANT
APRES
Allègement des documents administratifs à produire
Production obligatoire à l'appui des budgets et du compte financier :

- Projet / Rapport annuel de performance
- Tableau des moyens alloués aux unités mixtes de recherche

Inconvénient : documents rarement produits ce qui entraîne une fragilité juridique, données non disponibles au moment du budget initial, production obligatoire à chaque phase budgétaire

Suppression de documents obligatoires :

- La performance est évaluée dans le cadre des COMP
- Les moyens alloués aux UMR seront suivis dans le cadre d'un dispositif ad

Avantage : réduit la charge de travail, permet de cadencer la production de ces documents avec le calendrier des COMP, ou la disponibilité des données s'agissant des UMR

Allègement des états financiers à produire
EPA associés : régime financier partagé entre celui des EPSCP (tableaux budgétaires et contrôle a posteriori) et celui des EPA (le contrôle est exercé par le CBR)

Inconvénients :

- Manque de clarté
- Pour certains établissements : production de deux formats de liasse budgétaire : au régime EPSCP et au régime EPA

Les EPA associés relèvent soit du cadre financier des EPSCP soit de celui des EPA
Avantages :

- Cohérence du cadre budgétaire

Ces allègements constituent un bien pour l'ensemble des services de l'Agence Comptable et de la DBF, commente M. Camille DIOU.



Conformément à la demande de M. Christophe SCHMITT, le diaporama sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration par mail séparé.

Tout d'abord, M. Christophe SCHMITT souhaite savoir quelle est la stratégie envisagée en matière de développement des ressources de l'Établissement. Ensuite, il n'a pas entendu parler de la notion de partenariats. Enfin, sur la diapositive 23, figure le choix selon lequel les prélèvements sur FdR financent l'investissement : de façon générale, il pense qu'il faut réfléchir à une logique qui ne serait pas exclusivement portée sur l'investissement.

La Présidente note que la politique de développement des recettes conserve pour M. Christophe SCHMITT un caractère flou. Elle pensait avoir été très claire dans les orientations :

- ❖ priorité est donnée sur le développement des projets européens, et donc des financements européens, car la manne disponible permet des marges de progression importante et ce, relativement rapidement.
- ❖ Par ailleurs, l'Université de Lorraine applique un modèle économique très favorable, au regard de ce qui est pratiqué dans les autres établissements (taux de contribution aux frais généraux, notamment) ; ce modèle a vocation à soutenir l'activité et à intéresser les acteurs qui portent les projets au développement de ces projets, quelle que soit leur nature, y compris dans les relations partenariales avec les entreprises.

En ce qui concerne le système partenarial, l'idée est de rapprocher les différents acteurs de ces activités partenariales avec les entreprises ; rapprocher notamment la Direction des Partenariats, l'Institut Carnot et la filiale de l'Université de Lorraine pour intervenir de manière beaucoup plus cohérente et groupée auprès des partenaires, au travers du Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).

Pour la Présidente, il s'agit d'un travail de fond (puisque, sur ce sujet, les acteurs ont souvent des postures de concurrence interne ou d'absence de partage d'informations) pour mettre en résonance ces différents partenariats et en tirer le meilleur parti possible - ce qui va prendre du temps.

Pour terminer, la Présidente intervient plus particulièrement auprès des pouvoirs publics sur les stratégies développées par la région Grand Est, par exemple, et ce, afin d'amener des investissements sur les territoires des départements lorrains. Elle intervient aussi pour susciter une volonté d'installer des dispositifs de Recherche et Développement (R&D) en proximité sur nos territoires. C'est, pour la Présidente la condition sine qua non d'arriver à transférer tout ce qui se fait en matière territoriale vers l'accroissement de nos coopérations avec les entreprises.

Le volet sur les entreprises constitue un travail de fond dont la Présidente n'espère pas les résultats demain. Elle croit plus à des résultats inscrits dans la durée, et elle croit bien davantage au soutien que l'Université apportera à l'installation de services de R&D pour tenir ces coopérations dans la durée.

Quand M. Camille DIOU a fait référence à la rationalisation, la libération ou la location de surfaces, notamment vis-à-vis du tissu économique et industriel, c'était dans l'esprit du partenariat, en plus des outils évoqués par la Présidente, précise-t-il.

M. Olivier GARET est inquiet de la trajectoire défavorable et également des difficultés financières que l'Université pourrait subir en cas d'arrivée au pouvoir du Rassemblement National. Il craint que, dans l'avenir, les fonctions de Recteur soient occupées par des personnes qui ne connaissent pas l'université et qui n'auraient aucun scrupule à tailler dans les moyens. Selon M. Olivier GARET, le maintien d'un investissement important est nécessaire pour éviter une paupérisation de l'Université qui serait dommageable pour chacun et pour chacune. À l'avenir, M. Olivier GARET pense que les arbitrages seront difficiles à prendre. Comment organiser une vie démocratique et des processus de concertation de façon à ne pas augmenter le niveau de violence symbolique, demande-t-il. On observe déjà que beaucoup de personnels sont en souffrance : de plus en plus de collègues souffrent d'épuisement. M. Olivier GARET estime qu'il va falloir réfléchir collectivement sur comment vivre les années à venir.

Parmi les éléments évoqués, M. Jean-Yves JOUZEAU revient sur le recours à l'emprunt, la réduction des dépenses de gestion courante ; il voudrait savoir quelles sont les marges et les pistes de réflexion dans ces domaines.

Les marges sont gigantesques, répond M. Camille DIOU. L'Université de Lorraine :

- 820 000 m², 80 € par m², 65 M€ de dépenses liées à son patrimoine, 56 000 étudiants, ~ 7 000 salariés.

L'université d'Aix-Marseille, de même superficie, 80 000 étudiants, 8 000 personnels : sur un même volume immobilier, l'université d'Aix-Marseille arrive à accueillir 40 % d'étudiants en plus que l'Université de Lorraine, avec un nombre de personnels sensiblement supérieur.

L'Université de Lorraine est présente sur de nombreux territoires – facteur qui joue en défaveur des chiffres.

Globalement, si on regarde patrimoine de l'Université de Lorraine, près des $\frac{3}{4}$ de ce patrimoine se situent dans la métropole du Grand Nancy. Par conséquent, il existe une marge de manœuvre qui consiste en la rationalisation des surfaces pour réduire les coûts, l'amélioration de l'état de ces surfaces et la création une nouvelle utilisation de ces surfaces ; par exemple, poursuit M. Camille DIOU, l'Établissement, dans le cas où il libère un bâtiment, a intérêt à y accueillir des start-up, des entreprises et à développer des partenariats,

La Présidente revient sur la seconde question de M. Christophe SCHMITT à laquelle elle n'a pas répondu : les prélèvements sur FdR financent l'investissement.

Quand on parle d'investissement, la Présidente n'entend pas le terme « investissement » stricto sensu mais l'idée de ne pas mettre des coûts récurrents dans le FdR. Il faut voir l'investissement comme un pari en vue d'activer quelque chose.

En fait, il faut trouver des marges de manœuvre sur les moyens récurrents de l'Établissement, résume la Présidente.

Les orientations budgétaires 2025 de L'Établissement **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

4. ALLOCATION des MOYENS et CADRAGE de la CAMPAGNE d'EMPLOIS 2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

M. Camille DIOU revient sur le budget en situation de déséquilibre, avec un déficit de financement du fonctionnement courant de l'Établissement pour dire que l'objectif, dans cette allocation des moyens, est de limiter la sur-dotation (quand on alloue aux composantes plus de moyens que l'on en dispose) car la sur-dotation était souvent compensée par le résultat qui permettait de revenir à l'équilibre ; aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Il est proposé de **supprimer 3 M€ de programmation de crédits**, qui se traduit par :

- ◆ -1 M€ à destination des collègiums (suppression de l'enveloppe « projets »)
- ◆ -1 M€ à destination des pôles scientifiques (réduction de dotation »)
- ◆ -1 M€ à destination des directions centrales (réduction de dotation »)

Allocation de fonctionnement globale

Subvention pour charge de service public - fonctionnement	43 M€
Produit des Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE)	12 M€
Droits d'inscription	5 M€
Total des moyens en fonctionnement globalisé	55 M€
Subvention pour charge de service public - masse salariale	481,39 M€

Dans le tableau ci-dessus, figure l'ensemble des ressources de l'Établissement (SCSP, frais de gestion, droits d'inscription) = 55 M€.

Allocation de fonctionnement	2025	Rappel BI 2024
Directions opérationnelles	10,1 M€	11,1 M€
Pôles scientifiques	7,36 M€	8,36 M€
Collégiums : Fonctionnement	7,03 M€	8,25 M€
Heures complémentaires	15,7 M€	15,7 M€
Entretien, Maintenance, et Exploitation des bâtiments	32,06 M€	34,43 M€
TOTAL Allocation de fonctionnement	56,55 M€	62,1 M€
Total des moyens en fonctionnement globalisé	55 M€	53 M€

Dans le tableau ci-dessus, les dépenses de l'Établissement (directions opérationnelles, collègiums, pôles scientifiques, heures complémentaires, EMEB (Entretien, Maintenance, et Exploitation des Bâtiments)).

Le total d'allocation de fonctionnement, en tenant compte de la suppression de crédits, s'élève à 56,55 M€ alors même que les moyens de fonctionnement globalisés en recettes sont de 55 M€.

L'Université reste en déficit de 1,5 M€ - déficit très raisonnable.

À noter : la projection des dépenses EMEB en 2025 atteint 32,06 M€ au lieu de 34,43 M€ en 2024.

Collégiums

Dotation de fonctionnement ajustée (PASS)

Année	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	L-INP	Techno	Interface	S&T	TOTAL
Dotation 2024 (100% de 2023)	428 179 €	494 604 €	203 576 €	631 755 €	1 395 405 €	1 525 387 €	918 004 €	550 516 €	830 074 €	6 977 500 €
Dotation 2025 (100% de 2024)	428 179 €	494 604 €	203 576 €	631 755 €	1 445 405 €	1 525 387 €	918 004 €	550 516 €	830 074 €	7 027 500 €

Enveloppe projets supprimée

L'enveloppe des heures complémentaires est maintenue ; il y a simplement un transfert d'1% des heures complémentaires d'enseignement (HCe) vers des heures complémentaires du référentiel (HCr).

Transfert de 1% de HCe vers les HCr (ventilation ultérieure)

Calcul de la charge cible :

Année	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	L-INP	Techno	Interface	S&T	TOTAL
2024	73 484	74 521	35 821	54 829	60 893	158 241	208 593	24 148	132 648	823 178
2025	72 749	73 776	35 463	54 281	60 284	156 659	206 507	23 907	131 322	814 946
Variation 25-24	-735	-745	-358	-548	-609	-1 582	-2 086	-241	-1 326	-8 232

Le calcul de la charge-cible permet de récupérer un peu plus 8 000 heures supplémentaires d'enseignement qui seront ventilées vers les collégiums pour du référentiel. Cette ventilation n'interviendra qu'après dialogue avec le G9.

Collegium	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	L-INP	Techno	Interface*	S&T	TOTAL
Charge cible 2025	72 749	73 776	35 463	54 281	60 284	156 659	206 507	23 907	131 322	814 946
Potentiel brut 2022-2023	52 123	49 011	22 802	34 336	43 561	121 292	149 517	13 192	119 376	605 210
HCe 2025	20 626	24 764	12 661	19 945	16 723	35 367	56 990	10 715	11 946	209 736
rappel HCe 2024	19 479	25 741	12 954	21 818	15 869	35 172	54 907	11 297	12 209	209 446
Variation 2025-2024	1 147	-977	-293	-1 873	854	195	2 083	-582	-263	290

Collegium	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	L-INP	Techno	Interface*	S&T	TOTAL
Effectifs 2023-2024	5 094	6 789	2 267	6 803	9 157	6 281	7 539	807	5 335	50 072
Nombre d'heures par étudiant 2024	0,67	0,85	1,92	0,54	0,54	3,04	3,06	0,97	1,36	
Dotation fictive HCr 2024	3 413	5 771	4 353	3 674	4 945	19 094	23 069	783	7 256	72 357

M. Camille DIOU fait état d'aucun changement notable.

Pour ce qui est des

Pôles Scientifiques

Voici la répartition, réduction de 1 M€ incluse :

Pôles Scientifiques	Dotation 2025 théorique effectuée sur la base de l'année 2024	Dotation prévisionnelle pour le budget 2025
A2F	384 250	337 422
AM2I	1 518 415	1 333 369
BMS	815 202	715 855
CLCS	561 541	493 107
CPM	512 027	449 627
EMPP	881 252	773 856
LLECT	467 569	410 587
M4	915 575	803 996
OTELO	445 752	391 429
SJPEG	498 417	437 676
TOTAL	7 000 000	6 146 924

Un peu moins d'1 M€ est récupéré sur les dotations aux pôles scientifiques et le complément sur :

- l'Environnement scientifique et les structures transverses : 365 k€ (- 72,5 k€)
- les Écoles doctorales : 536k€ (- 74 k€)

En revanche, les 100 contrats doctoraux sont maintenus.

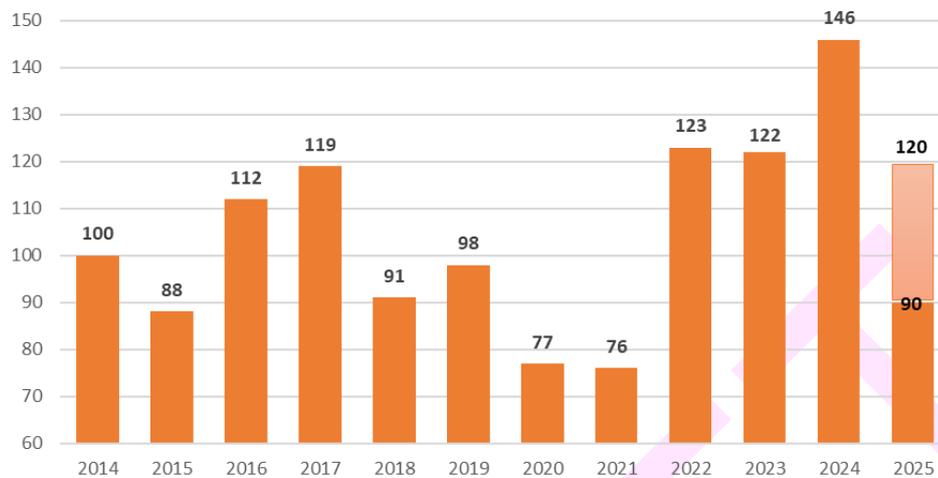
Mme Myriam DORIAT-DUBAN enchaîne avec la campagne d'emplois 2025 en expliquant les nouveaux éléments du cadrage.

Contexte :

- perception d'une baisse du vivier (flux 2025 en baisse avec moindre apport des départs en retraite des E-C (Enseignants-Chercheurs) et diminution des reports 2024 par rapport aux reports 2023)
 - méthode stabilisée pour permettre une meilleure projection sur l'avenir (cibles des Collégioms et Pôles Scientifiques exprimées en nombre de postes et cadrées en « Valeur Référence Emploi (VRE) », reconduction automatique des concours infructueux hors cible)
 - pression liée au GVT (+2 millions en 2023) et mesures salariales non compensées
- => impossibilité de publier 100 % des postes publiables mais garantie de 50% minimum de publication des postes du vivier pouvant grimper jusqu'à 70% maximum selon le contexte budgétaire



Si la campagne d'emploi de l'an dernier a été remarquable, celle de 2025 est avant tout d'un volume « **responsable** »



• Méthode :

→ pilotage dynamique des emplois => des recrutements orientés **sur les besoins**, pas sur la reproduction du passé

Pour les BIATSS :

- politique favorable aux titularisations => pas de cible fixée mais analyse GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières) obligatoire et attention particulière dans les directions centrales de façon à participer à l'effort collectif de soutenabilité de la campagne 2025
- maintien des obligations réglementaires en termes de PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État) et de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)
- équilibre entre protection des postes de la filière AENES (Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur) et lutte contre la précarité des contractuels => poursuite de l'expérimentation initiée en 2023 avec la possibilité de transformation AENES en ITRF (Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation) vers BAP (Branche d'Activité Professionnelle) J (catégories C et B uniquement) **limitée** en nombre par le nombre de postes AENES mis au concours ou à la mobilité

Pour les Enseignants-Chercheurs (EC) :

- politique RH stratégique en lien avec les évolutions (Chaire de Professeur Junior, repyramidages) pour offrir des perspectives là où les « voies normales » ne suffisent pas :
 - Chapeaux de Professeur
 - Postes réservés aux IUF (Institut Universitaire de France) (concours 46-4) – hors cible
 - Postes BOE pour des MCF (Maîtres de Conférences) (en lien avec politique doctorale en matière d'inclusion) – hors cible
- règle de non publication en cas de désaccord entre collègiums et pôles scientifiques

Pour les ESAS (Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur) :

- bascule automatique en vague 1 des postes d'ESAS où véto du recteur/rectrice
- publication dès la vague 1 des postes d'ESAS (mais inclus dans les cibles des collègiums) pour éviter les véto



100 postes dont 70 garantis

répartis dans chaque collégium et pôle scientifique proportionnellement à leur vivier (hors Lorraine Management et Innovation (LMI) et Droit Economie Gestion (DEG), 100%)

L'allocation des moyens et le cadrage de la campagne d'emplois proposés pour l'année 2025 **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

5. CHARTRE sur le STATUT des MEMBRES ÉLUS des CONSEILS CENTRAUX
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 3

Mme Myriam DORIAT-DUBAN souligne que ce document émane d'une réflexion qui date d'un an et demi, que l'expérience a été positive et que ce type de charte n'a pas d'équivalent dans les autres établissements.

Charte relative au statut des membres des conseils centraux (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique, Conseil de la Formation, Conseil de la Vie Universitaire et Sénat Académique)
Données chiffrées

- Répartition par conseil BIATSS / Enseignant (E) - Enseignants-Chercheurs (EC)

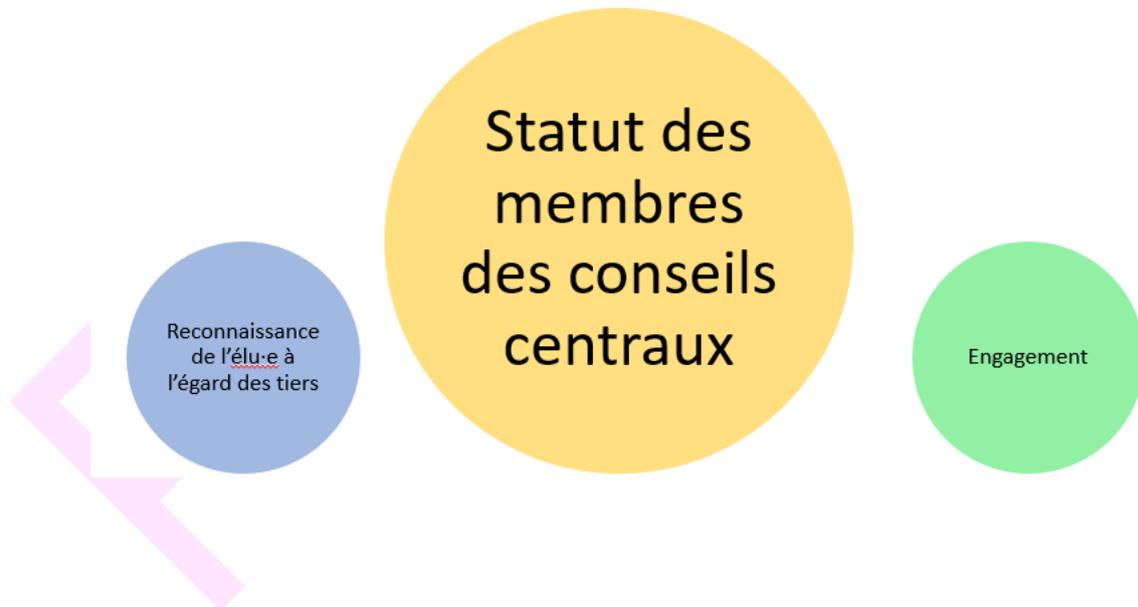
Conseil	CA	CF	CS	CVU	Sénat	TOTAL
BIATSS	4	4	3	8	10	29
EC	12	16	28	8	6	70
Total	16	20	31	16	16	99

Mme Myriam DORIAT-DUBAN présente ses excuses du fait qu'elle n'a pas communiqué la dernière version des tableaux (ci-dessus et ci-après) où figure le nombre des étudiants élus présents dans les différents conseils.

Les Participants au Groupe de Travail

Liste	Nom	Instance
UL Ensemble	Jean-Marc MARTRETTE	CA
	Christophe FARDET	CF
ESPOIR	Olivier GARET	CA
	Mathieu REMY	Sénat
Confiance	Christophe SCHMITT	CA
	Camel TANOUGAST	CS
Pulsar	Didier SCHMITT	CF
	Stéphane LEYMARIE	CA
SNPTES	Florence BOUCHET MONERET	CS
	Bernard DUSSOUBS	CA
UNSA	Isabelle CLEMENT	CVU
	James GREENWOOD	CA

Les Premières réflexions



Engagement

Facilitation

- Un calendrier annuel des réunions est établi et diffusé. Les réunions sont fixées, sauf situations d'urgence, dans les horaires de travail.
- Une adresse électronique et une liste de diffusion internet sont mises à disposition de chaque organisation ou liste bénéficiant d'élus, dans le respect de la charte informatique.
- Les groupes de travail, les comptes rendus et synthèses sont rédigés par l'un des participants au groupe de travail concerné et sont transmis dans les plus brefs délais à ses membres.

Exercice du mandat

- Les élu:e:s au sein des conseils centraux exercent leur mandat à but non lucratif.
- Indemnisation de leurs frais de déplacement et, en cas de besoin, de leurs frais de stationnement, correspondant à leur participation aux réunions, selon les dispositions en vigueur au sein de l'Université.
- Les élu:e:s disposent dans la mesure du possible des accès aux parcs de stationnement de l'Université pour se rendre aux réunions.

Reconnaissance

Image

Mieux reconnaître les missions et attributions de l'élu·e (vidéos)

Mieux sensibiliser les structures sur leurs missions

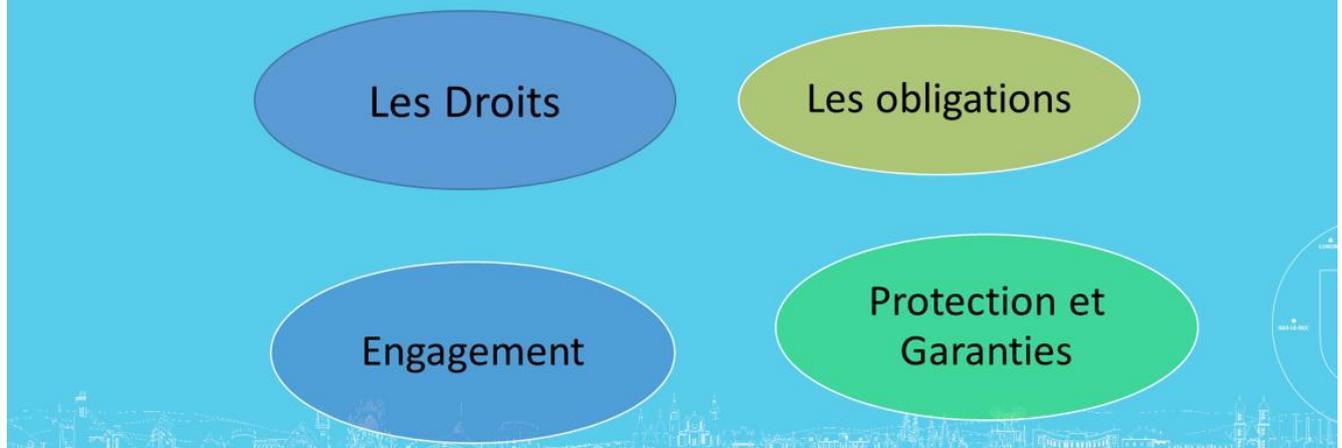
Investissement en temps

Déterminer l'investissement en temps nécessaire pour l'exercice de certaines missions spécifiques

Valorisation de cet investissement spécifique

2^e étape : Construction de la Charte en 4 parties

Les 4 parties de la Charte Statut des membres des Conseils Centraux



Mme Myriam DORIAT-DUBAN remercie M. Christophe FARDET, M. Romain COUVAL et Mme Amélie GERWIG d'avoir beaucoup travaillé pour avoir une forme juridiquement plus admissible du texte.

Premiers retours et remarques de la proposition de la charte :

- Le périmètre d'application de cette charte => décision de la limiter aux conseils centraux (et de leur présenter => au Sénat Académique)
- Renforcer la protection des membres élus => ajout article 4.1
- Interrogation sur la manière de communiquer et de renforcer les liens entre la communauté et eux => article 1.1 (adresse spécifique par conseil pour saisir les élu.es)
- L'absence de décharge pour les membres élus enseignants et enseignants chercheurs => alignement sur le CSA et la F3SCT (20 HETD)
- Etendre la décharge dans le cadre des commissions disciplinaires aux rapporteurs => élargi aux rapporteurs

Engagement (Articles 1 et 1.1)

- Rôle indispensable des membres des conseils centraux pour la démocratie universitaire
- Valorisation des missions et activités : *capsules vidéo, infographie, trombinoscope*

Les Droits (Articles 2.1 2.2 2.3)

- Information des membres des conseils centraux : *calendrier prévisionnel semi-annuel*
- Exercice du mandat : *calendrier prévisionnel, durée des réunions*
- Formation : *cycle de formation à l'arrivée + possibilité donnée de se créer un parcours de formation*

Les Obligations (Article 3)

- Présence et participation effective au sein du conseil
- Confidentialité des échanges et la non diffusion des documents comportant des données personnelles
- Prévenir les conflits d'intérêt

Protection et garanties des membres des conseils centraux (Articles 4.1 4.2 4.3 4.4 4.5 4.6 4.7)

- Renforcement de la démocratie universitaire (protection de l'Établissement)
- Reconnaissance de l'engagement des membres élus enseignants et enseignants chercheurs + mesures spécifiques liées à certaines fonctions : sections disciplinaires (besoin de temps => décharge)
- Reconnaissance de l'engagement des agents élu·e·s BIATSS
- Reconnaissance de l'engagement des élu·e·s étudiants

Un travail a été fait avec les composantes pour qu'elles donnent aux étudiants et aux étudiantes élus d'exercer leur mission.



La charte proposée aujourd'hui est vraiment meilleure que celle précédemment présentée, réagit M. Olivier GARET. Il y a un an, suite à l'avis négatif du CSA, la Présidente a choisi de remettre le travail sur son métier et a écouté ce qui se disait dans l'Établissement. M. Olivier GARET salue ce geste et il tient à également remercier Mme Myriam DORIAT-DUBAN pour la qualité du dialogue et du travail menés dans les commissions.

M. Olivier GARET rappelle que la liste « ESPOIR » a déjà exprimé sa déception sur le fait que la symétrie avec le traitement des élus et des élues du CSA ne soit pas totale : les 20 h de décharge stricte sont incompatibles avec les heures complémentaires. Ce point de désaccord conduit à un vote d'abstention sur le texte. Pour M. Olivier GARET, il s'agit là d'une abstention positive et de manifester le caractère tout à fait nouveau et le grand progrès que constitue cette charte.

M. Christophe SCHMITT se dit très content du travail fait et salue la volonté d'avoir pris le temps pour échanger. Il demande à Mme Myriam DORIAT-DUBAN quels sont les éléments de la reconnaissance des personnels BIATSS.

Pour les BIATSS, le temps à consacrer aux conseils était déjà règlementairement pris en compte : ils ont droit à un temps de préparation équivalent au temps de la réunion. La reconnaissance du temps nécessaire aux agents pour exercer leur mission d'élus existait donc déjà. La volonté était bien de donner du temps aux autres élus – un moyen de reconnaître que l'investissement est chronophage, rappelle Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

M. Gérard MARY se réjouit que les personnalités extérieures soient aussi mentionnées dans cette charte : toutes les facilités leur sont accordées pour pouvoir participer au Conseil (d'Administration en l'occurrence) et notamment en termes de prise en charge de frais de déplacement puisque M. Gérard MARY vient de Reims.

La charte sur le statut des membres élus des conseils centraux **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	3

PAUSE de 15 minutes

6. CHOIX du CABINET de CERTIFICATION des COMPTES de L'UNIVERSITE de LORRAINE pour la PÉRIODE 2024-2029
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Le point, qui intervient tous les 6 ans, est exposé par M. Frédéric DRUE.

Lors du dernier compte financier, les Commissaires Aux Comptes (CAC) ont cessé leur mission qui s'arrêtait aux comptes de l'exercice à 2023 inclus. Depuis le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2024, L'Établissement ne dispose plus de CAC.

Comme le code de l'éducation impose aux établissements d'avoir une certification annuelle par un Commissaire aux Comptes, l'Agence Comptable s'est mis en marche, avec la Direction des Achats et des Marchés Publics (DAMP), et la Direction du Budget et des Finances (DBF) pour établir un cahier des charges en vue d'un marché concernant un nouveau mandat des CAC pour la période 2024-2029.

M. Frédéric DRUE signale que, par rapport à la fois précédente, l'Université de Lorraine n'a pas pu bénéficier de l'accord-cadre de l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). Habituellement, l'AMUE élabore un accord-cadre dont les établissements en qualité d'adhérents au GIP AMUE bénéficient. Cette année, l'AMUE a pris du retard dans la mise au point de cet accord-cadre.

En conséquence, l'Établissement a dû faire son propre marché de commissariat aux comptes, avec de nouveaux critères par rapport aux années précédentes – critères d'importance à ses yeux comme :

- la connaissance des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR),
- la performance environnementale de l'offre.

Le budget prévisionnel portant sur 6 ans de commissariat aux comptes s'élève à 450 000 € HT.

Après publication les éléments du marché, l'Université de Lorraine a enregistré la réponse de 4 grands groupes bien connus sur ce marché :

- ✓ ERNST & YOUNG (EY)
- ✓ DELOITTE
- ✓ MAZARS et
- ✓ KPMG

Après analyse des offres par la DBF, l'Agence Comptable et la DAMP, un rapport de présentation et d'analyse est passé en commission des achats du 11 mars dernier, qui a reçu un avis favorable vis-à-vis de ce marché.

Les critères pondérés de choix publiés au règlement de la consultation et leur répartition dans la note finale sont les suivants :

- Performance financière de l'offre (25 points) ;
- Description des actions envisagées, de la méthodologie et des calendriers proposés concernant l'ensemble de la mission de certification des comptes (40 points) dont :
 - 10 points pour l'orientation et la planification de la mission
 - 10 points pour l'appréciation des risques liés au contrôle interne
 - 10 points pour l'obtention d'éléments probants et le contrôle des comptes
 - 10 points pour la production du rapport d'audit et autres livrables
- Connaissance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (15 points) ;
- Composition quantitative et qualitative de l'équipe en charge des prestations (10 points) ;
- Performance environnementale de l'offre (10 points).

Un cabinet ressort nettement cette année : le Cabinet MAZARS, cabinet sortant, qui recueille 94,27 points sur 100 par rapport aux critères de notation susmentionnés, suivi par le Cabinet DELOITTE puis de KPMG et, enfin, d'ERNST & YOUNG.

À noter que le coût du marché reste contenu : les CAC ont pu faire un effort particulier en matière financière, par rapport à l'offre d'il y a 6 ans, dans la mesure où le critère de choix fait qu'on est en-dessous du seuil de marché fixé préalablement, avec un montant de 389 000 € HT.

Le Cabinet MAZARS, qui répond le mieux aux différents critères, est également celui qui offre à l'Université le plus de présence sur site, ce qui signifie que l'Université de Lorraine va garder les CAC qu'elle avait précédemment.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le choix des CAC.

La notification au lauréat se fera le 9 juillet prochain, c'est pourquoi M. Frédéric DRUE insiste sur la confidentialité des données présentées aux membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le choix de retenir pour l'Université de Lorraine le Cabinet de certification des comptes : **FORVIS MAZARS**
61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

7. **MISE en PLACE du PRIX « MARIE LOSSON »** DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Il s'agit d'un prix pour des étudiants, qui a été mis en place par SHS (Sciences Humaines et Sociales) Nancy en hommage à Mme Marie LOSSON qui avait fait un leg en faveur de l'UFR SHS.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique que la délibération permettra à SHS Nancy d'attribuer ce prix.

La mise en place du Prix « Marie LOSSON **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

8. RÈGLEMENT de GESTION des ENSEIGNANTS CONTRACTUELS
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

Mme Myriam DORIAT-DUBAN se fait seconder par Mme Jennifer BENDEIF qui a beaucoup travaillé sur le dossier.

La grille des enseignants contractuels n'était pas alignée sur celle des titulaires. Cette inégalité pénalisant les agents sur leur avancement, la gouvernance a souhaité aligner la grille des enseignants contractuels sur celle PRCE (Professeurs Certifiés) en leur donnant les mêmes droits et devoirs : organisation des rendez-vous de carrière, avancements de grade proposés plus tôt dans la carrière, dérogations du plafond d'heures complémentaires.

Le coût de mise en œuvre de cette mesure n'est pas négligeable mais n'est pas énorme pour un établissement qui a plus d'un demi-milliard de masse salariale à gérer tous les ans : 100 000 € chargés.

Pour Mme Myriam DORIAT-DUBAN, cela représente une avancée pour les enseignants contractuels dans l'Université de Lorraine et c'est le premier élément d'une succession de délibérations qui vont concerner les contractuels dans l'Établissement.

[\(Grilles en pages suivantes\)](#)

Grille actuelle

Classe exceptionnelle	INM	Avancement
Niveau 14	788	3 ans
Niveau 13	746	3 ans
Niveau 12	715	4 ans
Hors classe	INM	Avancement
Niveau 11	685	3 ans
Niveau 10	655	3 ans
Niveau 9	628	4 ans
Classe normale	INM	Avancement
Niveau 8	578	4 ans
Niveau 7	536	4 ans
Niveau 6	503	3 ans
Niveau 5	480	3 ans
Niveau 4	458	3 ans
Niveau 3	436	3 ans
Niveau 2	415	2 ans
Niveau 1	393	2 ans

Avancées :

- RDV carrière à prévoir + EP tous les ans
- Avancement de grade proposé plus tôt
- Plus d'échelons dans chaque corps
- Ajout droits et devoirs des enseignants au regard de la réglementation des titulaires
- Dérogation du plafond accordée par le directeur de composante

Coût de la mise en œuvre :

- 100 000 € chargés pour le changement de grille
- 60 000 € chargés annuels (prise en compte changement d'échelon).



PRR



Grille PRCE

Classe exceptionnelle	IB	INM	Durée de passage dans l'échelon Avancement de grade
5 Hors Échelle A	HEA3	977	-
	HEA2	930	1 an
	HEA1	895	1 an
4	1027	835	3 ans
3	956	780	2 ans et 6 mois
2	903	740	2 ans
1	850	700	2 ans
Hors classe	IB	INM	Accessible aux agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement au moins le 5e échelon de la hors-classe
7	1015	826	-
6	995	811	3 ans
5	939	768	3 ans
4	876	720	2 ans et 6 mois
3	815	673	2 ans et 6 mois
2	757	629	2 ans et 6 mois
1	712	595	2 ans et 6 mois
Classe normale	IB	INM	Accessible aux agents comptant au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale de leur corps
11	821	678	-
10	763	634	4 ans
9	712	595	4 ans (3è RDV Carrière CDI : 2 ans d'ancienneté dans l'échelon au 31/08)
8	668	562	3 ans et 6 mois (2è RDV Carrière CDI : entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon au 31/08)
7	619	524	3 ans
6	582	497	3 ans (1er RDV Carrière CDI : 2 ans d'ancienneté dans l'échelon au 31/08)
5	562	481	2 ans et 6 mois
4	542	466	2 ans
3	523	453	2 ans
2	513	446	1 an
1	444	395	1 an

M. Olivier GARET suit ce dossier de près depuis son élection au Conseil d'Administration ; il souligne que c'est un besoin de justice et de reconnaissance pour les collègues. Il se félicite de cette progression qui était attendue depuis longtemps. Il est aussi remarquable que cette progression ait lieu à un moment où l'Université de Lorraine est dans une situation financière quelque peu compliquée. C'est avec plaisir qu'il votera cette nouvelle grille.

La Présidente rappelle que cette mesure relève d'un engagement qu'elle avait pris. Elle s'était notamment engagée à travailler ce point en cours de mandat, dès que cela serait possible, étant donné le calendrier de sujets traités successivement. La Présidente est personnellement ravie que l'Université arrive à ce résultat.

Avant son départ, Mme Jennifer BENDEIF étudie actuellement chaque situation au cas par cas, de façon à ce que personne n'y perde, ajoute Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Le règlement de gestion des enseignants contractuels **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

DÉPART de M. VANNESTE Arnaud
Procuration à Mme BOULANGER Hélène
 Nb de présents : 17
 Nb de représentés : 8

Les points 9 et 10 font l'objet d'un vote groupé

9. [LISTE des FONCTIONS OUVRANT DROIT à la PRIME de CHARGES ADMINISTRATIVES \(PCA\) – année universitaire 2024-2025](#)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 5**
10. [LISTE des FONCTIONS OUVRANT DROIT à l'INDEMNITÉ FONCTIONNELLE \(C2\) du RÉGIME INDEMNITAIRE des PERSONNELS ENSEIGNANTS et CHERCHEURS \(RIPEC\) – année universitaire 2024-2025](#)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 6**

Les points suivants :

9. **Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) – année universitaire 2024-2025**
10. **Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) du RIPEC – année universitaire 2024-2025**
- sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les points 11 et 12 sont soumis à un vote unique

11. CONTRAT QUINQUENNAL 2024-2028 : LISTE des UNITÉS de RECHERCHE (UR) rattachées aux ÉCOLES DOCTORALES de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 7

Le Bureau du Conseil d'Administration n'a pas demandé de présentation.

12. NOUVELLES MODALITÉS du CONTRAT de MEMBRE ASSOCIÉ (CMA) à l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 8 et 8.1

M. Alain HEHN intervient pour indiquer qu'il s'agit de la mise à jour d'un document qui existe depuis 2015 mais qui n'avait jamais été revisité.

Un groupe de travail s'est réuni pour apporter un certain nombre de clarifications parmi lesquelles une précise que ce contrat s'adresse à des chercheurs, plutôt de niveau doctorat.

Il est proposé de faire évoluer le nom du document pour passer de « contrat de chercheur associé » à **convention de chercheur associé**, ce qui permet une dénomination plus claire, sachant que ce n'est pas un contrat d'emploi mais une convention permettant à des personnes extérieures à l'Université de Lorraine de pouvoir accéder aux ressources de l'Université de Lorraine.

En réponse à l'interrogation de M. Olivier GARET sur le nombre important d'absentions du Conseil Scientifique, M. Alain HEHN explique qu'il provient du fait que l'Unité de Recherche CREAT soit rattachée à 2 écoles doctorales ce qui a posé des problèmes. En l'absence d'autre solution possible, cette configuration est maintenue.

Les points suivants :

11. Contrat Quinquennal 2024-2028 : liste des Unités de Recherche (UR) rattachées aux Écoles Doctorales de l'Université de Lorraine

12. Nouvelles modalités du Contrat de Membre Associé (CMA) à l'Université de Lorraine

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les points 13 et 14 font l'objet d'un vote unique

13. DÉLÉGATION d'ATTRIBUTIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION à la PRÉSIDENTE de L'UNIVERSITÉ de LORRAINE

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 9

M. Romain COUVAL expose qu'il y a l'ajout de la possibilité, pour la Présidente, de signer directement des conventions de dons pour des montants très faibles.

14. CRÉATION des STATUTS du LABORATOIRE INTERDISCIPLINARITÉ en SANTÉ PUBLIQUE, INTERVENTIONS & INSTRUMENTS de MESURES COMPLEXES (INSPIIRE)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

Pas de commentaire, pas de question.

Les points suivants :

13. Délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université de Lorraine

14. Création des statuts du laboratoire Interdisciplinarité en Santé Publique, Interventions et Instruments de Mesures Complexes (INSPIIRE)

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

15. NOUVELLES MODALITÉS d'ATTRIBUTION du TITRE de DOCTOR HONORIS CAUSA

Ce point est **REPORTÉ**.

16. DÉSIGNATION d'un USAGER SUPPLÉANT représentant de la liste UNEF au sein de la COMMISSION « FACILITATION du FONCTIONNEMENT INTERNE de l'ÉTABLISSEMENT » issue du CONSEIL d'ADMINISTRATION (sous réserve)

En l'absence de candidature, le point est **REPORTÉ**.

17. DROITS d'INSCRIPTION 2024-2025 :
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

a. Taux applicables aux diplômes nationaux et d'établissement

Le gouvernement a dégelé les droits d'inscription bloqués depuis plusieurs années.

Il y a une augmentation globale de 2,9 %. Les montants sont fixés par arrêté.

Il existe un taux réduit en cas de double inscription.

La Contribution Vie Universitaire et de Campus (CVEC) s'élève à 103 € et un remboursement des droits d'inscription si l'annulation a lieu avant le 15 octobre, sous conditions, précise M. Nicolas OGET.

Les membres du Conseil d'Administration **fixent à l'unanimité** les taux applicables aux droits d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

17. DROITS d'INSCRIPTION 2024-2025 :
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 12

b. Répartition

Informations apportées par M. Nicolas OGET : la part des droits d'inscription destinée à la Bibliothèque Universitaire se chiffre à 34 €. La part restant à l'Établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription et à son transfert est de 23 €. Il est indiqué qu'il est possible de payer en 3 fois.

Les membres du Conseil d'Administration **fixent à l'unanimité** la répartition des droits universitaires pour l'année universitaire 2024-2025, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
--	----

Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

17. DROITS d'INSCRIPTION 2024-2025 :
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 13 à 13.1

c. Tarif de certifications et inscriptions particulières

Il s'agit des certifications bien souvent :

- ◆ de langues (CLEs (Certificat de Langues de l'Enseignement Supérieur), TOEIC (Test Of English for International Communication), PIX (plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques)),
- ◆ ou d'inscriptions en césure,
- ◆ ou de doubles inscriptions à tarif particulier, notamment avec les classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de la convention, détaille M. Nicolas OGET.

Les membres du Conseil d'Administration **fixent à l'unanimité** la répartition des droits universitaires pour l'année universitaire 2024-2025, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

17. DROITS d'INSCRIPTION 2024-2025 :
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

d. Tarif des Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS)

Les POCS concernent essentiellement les écoles d'ingénieurs et elles ont fortement diminué ces dernières années.

Le tarif des Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) pour l'année universitaire 2024-2025 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les points 18 à 21 sont soumis à un vote groupé

18. CRÉATION du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) *Réhabilitation Orale, mention prothèse*
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 15**
19. OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE Rentrée 2024 – compléments suite
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 16**
20. MODIFICATION de l'INTITULÉ du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) « Résilience par l'Entrepreneuriat dans les Ecosystèmes Territoriaux (REET) » en *Accompagnement entrepreneurial*
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 17**
21. MODIFICATION du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) *Orthodontie Maroc*
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 18**

Les points suivants :

18. **Création du Diplôme d'Université (DU) *Réhabilitation Orale, mention prothèse***
19. **Ouverture de formations en apprentissage Rentrée 2024 – compléments suite**
20. **Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) « *Résilience par l'Entrepreneuriat dans les Ecosystèmes Territoriaux (REET)* » en *Accompagnement entrepreneurial***
21. **Modification du Diplôme d'Université (DU) *Orthodontie Maroc***

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17

Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

22. BILAN 2023 CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 19

M. Pierre DEGOTT signale que nous avons cette année modifié la composition du Comité CVEC de manière à ce qu'il soit constitué de 50 % d'étudiants. C'est une préconisation qui a été faite par le ministère car il s'agit d'une ventilation d'argent payé par les étudiants pour la vie étudiante. Il paraît essentiel que les étudiants soient bien représentés. C'est également pour cette raison qu'à partir de maintenant, c'est le Vice-président Étudiant qui sera chargé de présenter le bilan d'utilisation de la CVEC, annonce M. Pierre DEGOTT en passant la parole à M. Jules FERBER.

Rappel sur la ventilation CVEC 2023

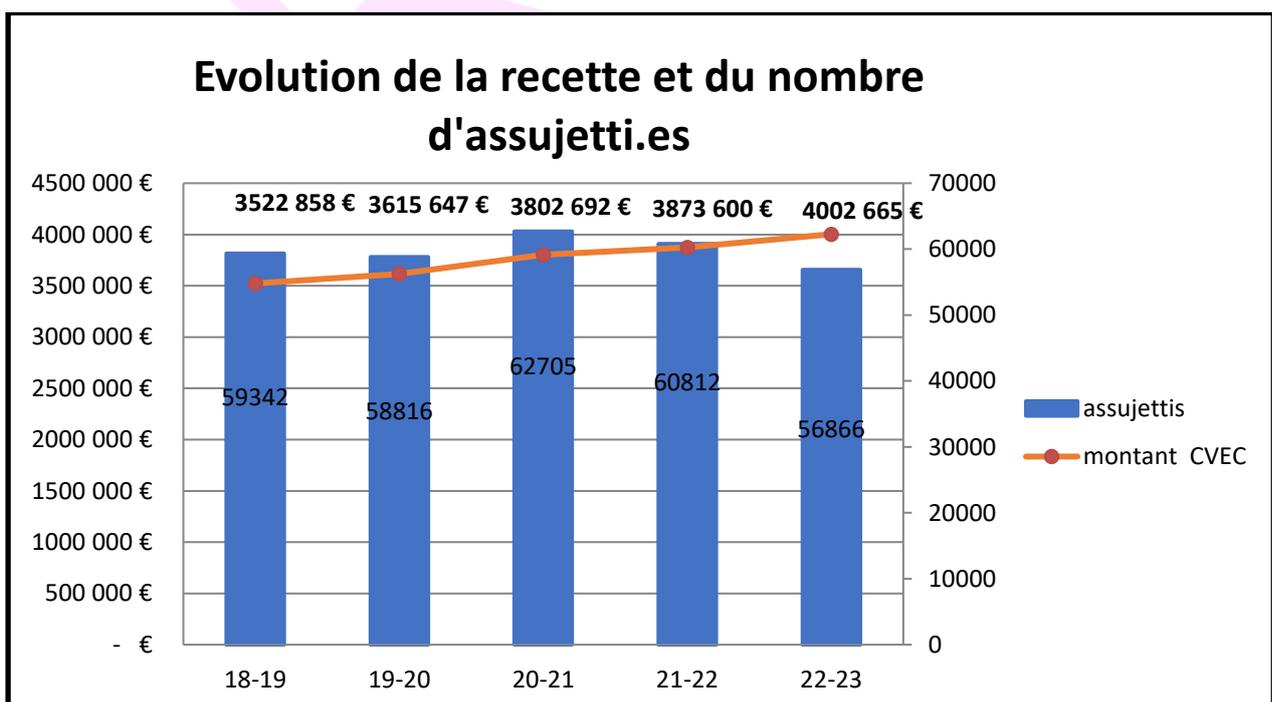
Contexte : quelques données et rappels

Retour sur le montant définitif CVEC 2022-2023

56 866 étudiant.es assujetti.es (- 6,5% en raison de la baisse démographique qui commence à se faire sentir à l'Université)
Montant du-reversement par étudiant.e : 70,38766 € (dont 45€ de part fixe), en légère hausse

Le montant total du reversement CVEC :
4 002 665 €

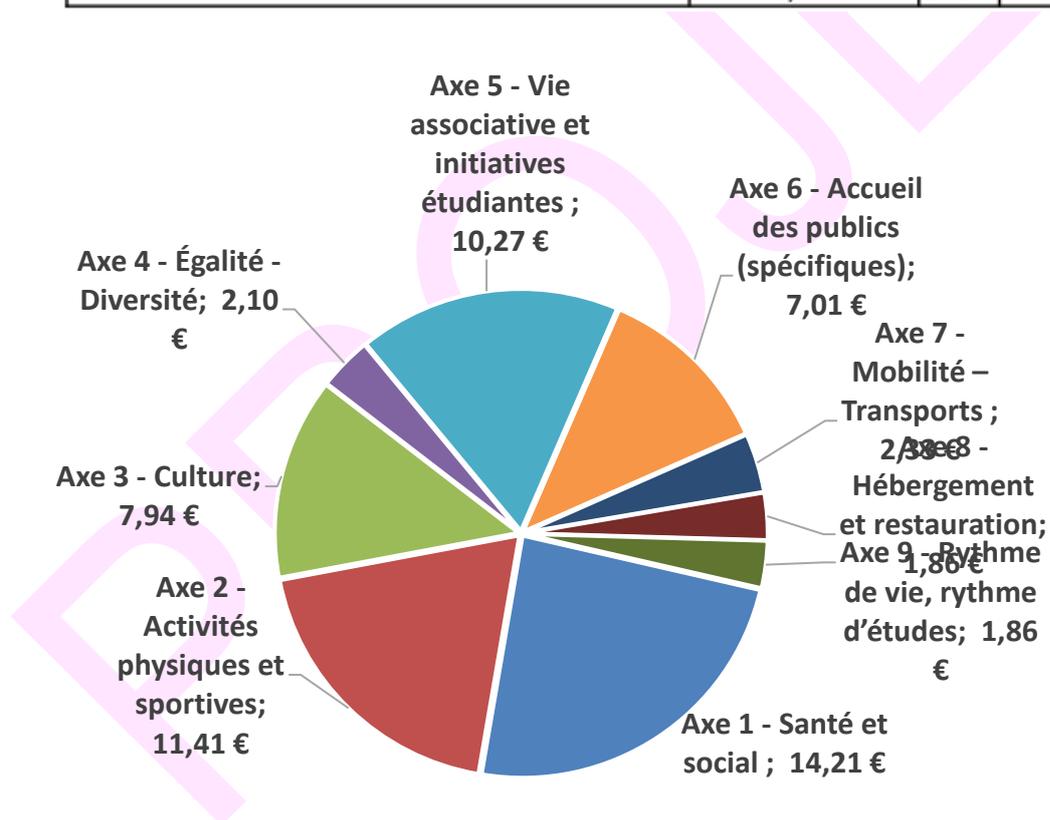
La répartition initiale était de 3 800K€ ; l'écart entre la prévision de recette abonde le fonds d'investissement



Ventilation CVEC au budget 2023

En 2022, le comité CVEC a opté pour une répartition de la CVEC selon les différents axes du Schéma Directeur de la Vie Étudiante en Lorraine, le VELO n° 1, à savoir :

	63,70€ /étudiant	%	Somme
Axe 1 - Santé et social	14,21 €	24%	915 000 €
Axe 2 - Activités physiques et sportives	11,41 €	19%	735 000 €
Axe 3 - Culture	7,94 €	13%	511 667 €
Axe 4 - Égalité - Diversité	2,10 €	4%	135 000 €
Axe 5 - Vie associative et initiatives étudiantes	10,27 €	17%	661 667 €
Axe 6 - Accueil des publics (spécifiques)	7,01 €	12%	451 667 €
Axe 7 - Mobilité – Transports	2,33 €	4%	150 000 €
Axe 8 - Hébergement et restauration	1,86 €	3%	120 000 €
Axe 9 - Rythme de vie, rythme d'études	1,86 €	3%	120 000 €
	63,70 €	100%	3 800 000 €



On note 2 grandes catégories d'enveloppes : les enveloppes destinées à la politique structurante de l'Université de Lorraine (surlignées en jaune dans le tableau en page suivante) et les enveloppes pour l'appui des différents services et pour les programmes d'initiatives étudiantes.

Le diagramme ci-dessus montre que la plus grosse part de la CVEC a été fléchée vers la santé et le social, le sport puis la vie associative et culturelle.

Bilan de l'exécution de la CVEC au budget 2023
Bilan de l'exécution de la CVEC 2023 : structures

Actions	Structure ou programme de financement	Axe stratégique du VÉLo	Ventilation 2023		Constat d'exécution	
			montant/étudiant sur 63,69796 €	CVEC 2023	Sommes non consommées	Taux d'exécution
Thème	Structure					
Santé	SSE	Axe 1 - Santé et social	10,73 €	640 000,00 €	79 829,31 €	88%
Inclusion	Service Handicap	Axe 6 - Accueil des publics spécifiques	3,35 €	200 000,00 €	- €	100%
	RSE	Axe 4 - Égalité Diversité	1,68 €	100 000,00 €	545,00 €	99%
Sport	SUAPS	Axe 2 Activités physiques et sportives	11,06 €	660 000,00 €	- €	100%
Vie des campus et Culture	DVUC	Axe 3 Culture	6,71 €	400 000,00 €	5 815,00 €	99%
		Transversal (Axes 3, 5 & 6)	3,57 €	230 000,00 €	- €	100%
		Tous les axes	1,40 €	90 000,00 €	- €	100%
TOTAL politique structurante			38,89 €	2 320 000,00 €	86 189,31 €	96%

M. Jules FERBER souligne que, sur 2023, le taux d'exécution a été très bon – si ce n'est le meilleur jamais atteint – avec 96 % d'utilisation de la CVEC. Sur la première ligne du tableau, le taux d'exécution du SSE (Service de Santé Étudiante) est à 88 % (il faut tenir compte du fait que ce taux est bien supérieur que les années précédentes et que certaines dépenses avaient été réalisées soit juste avant, soit après l'exercice).

Les 86 169,31 € vont retomber dans le fonds d'investissement de la CVEC qui sera évoqué ultérieurement.

La différence entre les 3 873 600 € de répartition initiale et les 4 002 665 € perçus n'ayant pas été budgétée, c'est un peu plus de 2,2 M€ qui ont été dépensés pour la politique structurante de l'Université, soit une hausse de 10 % par rapport à 2022.

Bilan de l'exécution de la CVEC 2023 : programmes

Actions	Structure ou programme de financement	Axe stratégique du VÉLo	Ventilation 2023		Constat d'exécution	
			montant/étudiant sur 63,69796 €	CVEC 2023	Sommes non consommées	Taux d'exécution
Thème	Programmes de financements					
Accueil	Emplois étudiants	Axe 6 - Accueil des publics	2,35 €	140 000,00 €	41 653,63 €	70%
FSDIE initiative	Soutien aux associations	Axe 5 Vie Associative et initiatives étudiantes	9,22 €	550 000,00 €	- €	100%
FSDIE Social	Soutien social	Axe 1 Santé et Social (30% max du fsdie)	4,02 €	240 000,00 €	- €	100%
Mobilités	Nom@de	Axe 7 - Mobilité Transport	0,50 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0%
Espaces	Mut@Camp	Transversal (Axes 7, 8 & 9)	5,03 €	300 000,00 €	- €	100%
Soutien aux projets	Projet VU (AAI CVEC)	Transversal (Axes 1, 2, 3, 4, 5 & 6)	2,51 €	150 000,00 €	75 154,00 €	50%
Sport	Soutien sport-compétition à l'UL	Axe 2 Activités physiques et sportives	0,67 €	40 000,00 €	- €	100%
TOTAL projets d'acteurs de la communauté universitaire			24,31 €	1 450 000,00 €	146 807,63 €	90%
Fond d'investissement (variation budgétaire)		Transversal (Axes 7, 8 & 9)	0,50 €	30 000,00 €	- €	100%
Ensemble			63,70 €	3 800 000,00 €	232 996,94 €	94%

Le budget des programmes de subvention, de financement des initiatives des étudiants, des partenaires et des personnels, a été augmenté de 170 000 € par rapport à 2022 ; 90 % de l'enveloppe totale ont été dépensés, ce qui représente un peu plus de 1,3 M€.

M. Jules FERBER note que certaines actions affichent un taux d'exécution plus faibles, notamment les emplois-étudiants, puisque tous les emplois prévus n'avaient pas été utilisés par les différentes composantes et différents services de l'Université ; la CVEC n'est pas censée financer des RH, mais pour les étudiants qui vont travailler pour accompagner d'autres étudiants qui arrivent à l'Université de Lorraine, il n'y a pas de souci – d'autant que L'Établissement aide les étudiants à sortir de leur précarité, comme il peut.

Le taux de 90 % est relativement bon, avec des dispositifs sur lesquels on pourra améliorer la communication ; c'est ce que M. Pierre DEGOTT et M. Jules FERBER s'efforcent de faire depuis un an.

À propos de la somme non consommée de 146 807,63 €, M. Jules FERBER explique que chaque delta non consommé selon les sous-enveloppes est réinjecté pour l'année d'après sur la même sous-enveloppe et sur la même ligne.

Il précise aussi que, dans la sous-enveloppe « Mobilités », 30 000 € avaient été fléchés pour les projets *Nom@de* ; aucun fonds n'a été utilisé car la convention avec la société de covoiturage Klaxit a été résiliée durant l'année.

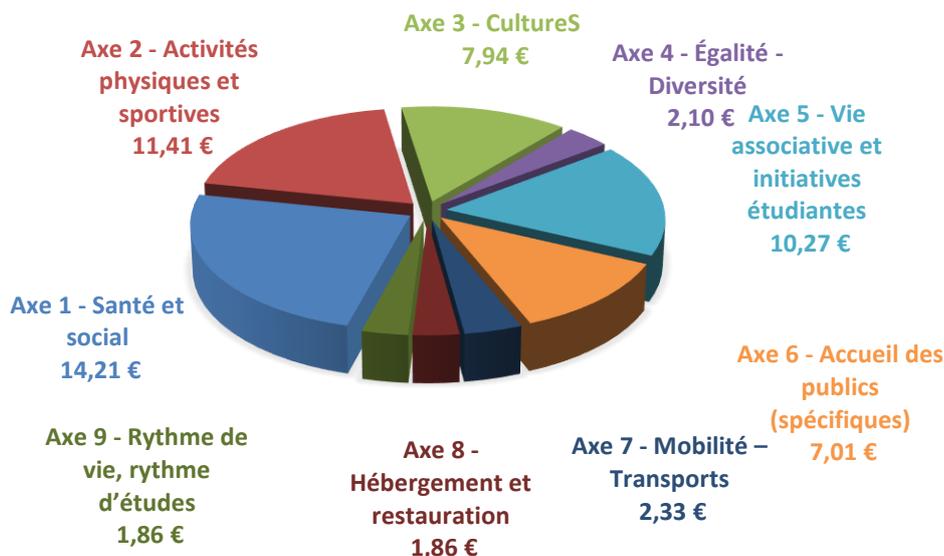
Le fonds d'investissement CVEC fin 2023

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
BI	259 048 €	235 972 €	100 000 €	60 000 €	30 000 €	20 000 €	
Ecart budget-constat		54 461 €	261 700 €	91 254 €	202 665 €		
Non consommé services	142 662 €	200 184 €	19 191 €	208 955 €	86 190 €		
Recettes	401 710 €	490 617 €	380 891 €	360 209 €	318 855 €	20 000 €	1 972 282 €
Dépenses			790 000 €	9 303 €			799 303 €
Disponible							1 172 979 €

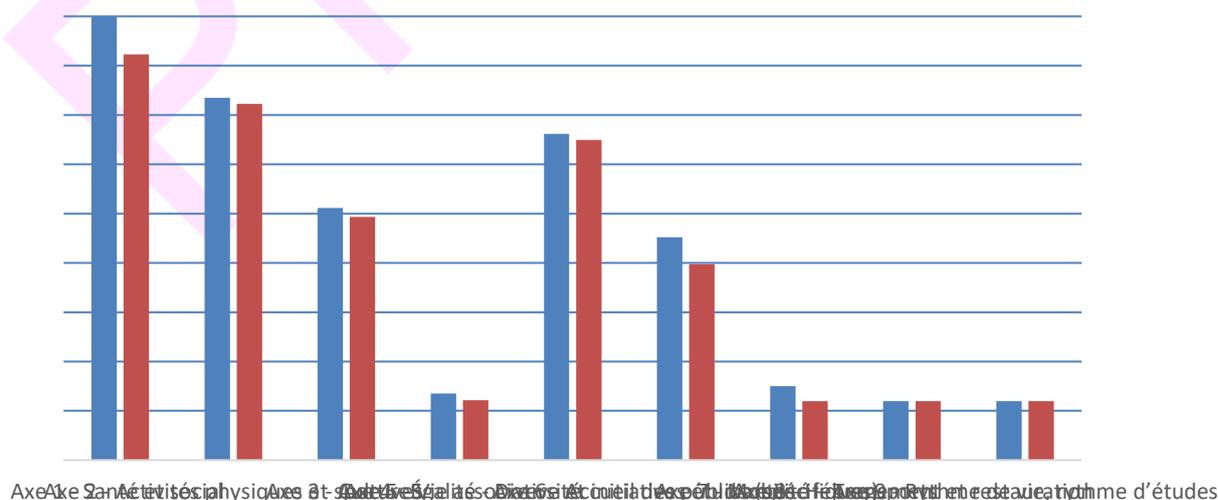
Le fonds d'investissement CVEC, c'est la ligne budgétaire qui récupère tout ce qui n'a pas été consommé dans les sous-enveloppes des lignes jaunes figurant dans le tableau en page précédente, soit environ 300 000 € fin 2023 – ce qui porte son montant total disponible à 1 172 979 €.

Si, en 2023, le comité CVEC n'avait rien dépensé, il en a dépensé l'intégralité en 2024, via le fléchage de sommes d'argent en investissement sur :

- la MAVA (Maison des Arts Visuels et Audiovisuels) à Metz,
- le mur d'escalade
- la fin de rénovation de la MDE (Maison de l'Étudiant) de Metz.

Bilan de l'exécution du budget 2023 de la CVEC : axes stratégiques


	Budget 2023			Constat d'exécution		
	€/étudiant	%	Somme	Non consommé	Taux d'exécution	€/étudiant
Axe 1 - Santé et social	14,21 €	24%	915 000 €	92 355 €	90%	12,77 €
Axe 2 - Activités physiques et sportives	11,41 €	19%	735 000 €	12 526 €	98%	11,22 €
Axe 3 - Culture	7,94 €	13%	511 667 €	18 341 €	96%	7,66 €
Axe 4 - Égalité - Diversité	2,10 €	4%	135 000 €	13 071 €	90%	1,89 €
Axe 5 - Vie associative et initiatives étudiantes	10,27 €	17%	661 667 €	12 526 €	98%	10,08 €
Axe 6 - Accueil des publics (spécifiques)	7,01 €	12%	451 667 €	54 179 €	88%	6,17 €
Axe 7 - Mobilité – Transports	2,33 €	4%	150 000 €	30 000 €	80%	1,86 €
Axe 8 - Hébergement et restauration	1,86 €	3%	120 000 €	0 €	100%	1,86 €
Axe 9 - Rythme de vie, rythme d'études	1,86 €	3%	120 000 €	0 €	100%	1,86 €
Total	63,70 €	100%	3 800 000 €	232 997 €	94%	55,38 €



Zoom sur les programmes de financement à disposition de la communauté

Mut@camp

4 projets retenus pour un montant global de plus de 500 K€

>> 1 projet Terminé

Composante / Direction	Objet de la transformation	Budgets		
		Budget Global	Porteur	Co-financement
BU Sciences et Technologie	Equiperment et isolation phonique de salles et aménagement d'espaces de détente dont une cafétéria et le mobilier d'accueil	62 227 €	14 882 €	47 345 €
BDE ENSAIA / BDE ENSEM	Refonte du comptoir et création d'un espace de préparation culinaire au sein de la MDE : équipements de cuisine et mobilier en vue de réimplanter un point de vente typé green-food	128 135€	38 135 €	90 000 €
IUT ST DIE	Aménagement d'un espace étudiant	60 000 €	20 000 €	40 000 €
UFR FST	Relocalisation de l'association Phi-Sciences et accueil de l'épicerie solidaire sur site	250 655 €	128 000 €	122 655 €
		501 017 €	201 017 €	300 000 €

L'enveloppe prévue de 300 000 € a été dépensée ; 4 projets sur les 8 présentés ont été cofinancés, en essayant d'assurer une équité sur le territoire et entre les différents types de composantes (IUT, écoles d'ingénieurs, facultés, ...). L'Université a participé à hauteur de 300 000 € pour 500 000 € de projets au total.

Projet Vie universitaire (Appel à Idées CVEC)

Projet	Association / composante	Catégorie	Montant
Championnat de France des Ecoles de Badminton par équipe	Ligue Grand Est du Sport Universitaire	Pratiques sportives	2 000,00 €
Championnat de France de Basket ball 3X3	Ligue Grand Est du Sport Universitaire	Pratiques sportives	2 000,00 €
Ciné gaming Campus	AGSU -MDE Epinal	Pratiques sportives	500,00 €
12 h de l'étudiant	AGSU -MDE Epinal	Pratiques sportives	1 000,00 €
Apertures - Drôles d'objet	UFR SHS Nancy	Culture	3 000,00 €
Programme d'action culturelle étudiante IUT de Thionville et Longwy	IUT Thionville-Yutz	Culture	1 800,00 €
Projet de rénovation de l'amphi Deléage	CLSH	Culture	14 656,00 €
11ème édition du Challenge Handicap et Technologie	Association Challenge Handicap et Technologie	Citoyenneté Solidarité	4 000,00 €
Faire vivre l'antiquité : entre art et poésie	UFR SHS	Culture	1 910,00 €
Concours d'écriture de micronouvelles de science-fiction - Prix ORION 2ème édition	Association Grain de café - la fabrique d'interactions sociales	Culture	1 025,00 €
Auteur.e en Résidence Internationale en Lorraine ARIEL - Slata Roschal	UFR ALL/IUT Charlemagne	Culture	2 794,00 €
Effet Campus	AGSU -MDE Epinal	Citoyenneté Solidarité	2 000,00 €
Programme d'action culturelle étudiante IUT de Thionville et Longwy	IUT Thionville-Yutz	Culture	2 455,00 €
Retraite d'écriture	Maison du Doctorat	Culture	3 600,00 €
Festival "au fil des ailes"	DDOC - BU Lettres et Sciences Humaines Nancy	Culture	740,00 €
Concert commenté du Quatuor Diotima	UFR ALL Metz	Culture	2 466,00 €
Programme d'action culturelle étudiante IUT d'Epinal	IUT Epinal	Culture	4 000,00 €
Programme d'action culturelle étudiante IUT de Saint Dié	IUT St Dié	Culture	2 500,00 €
Faire vivre l'Antiquité : entre art et poésie	UFR SHS	Culture	3 126,80 €
Spectacles vivants	IUT Nancy Charlemagne	Culture	1 864,00 €
Foire à l'équipement	SCIC KEPOS	Citoyenneté Solidarité	1 633,00 €
Rénovation K-Fet du GMP	IUT Metz	Citoyenneté Solidarité	10 986,00 €
Soutien fonctionnement Radio Campus Lorraine	Association RCL	Culture	10 500,00 €
Soutien fonctionnement Tim & Bastien	Association Tim & Bastien	Citoyenneté Solidarité	15 000,00 €
			95 555,80 €

Dans le cadre des appels à idées CVEC, 95 555,80 € ont été utilisés sur les 150 000 € fléchés à l'origine. À force de communiquer sur ce dispositif, les associations et les composantes s'en saisissent de plus en plus pour proposer des projets à faire subventionner. Au total, 24 projets ont été cofinancés pour environ 100 000 €.



FSDIE initiative

	Nombre de projets déposés	Nombre de projets financés	Montant
Initiatives étudiantes	334	304	560 545,52 €
Fonctionnement	99	99	71 605,00 €
Total comité	433	403	632 150,52 €

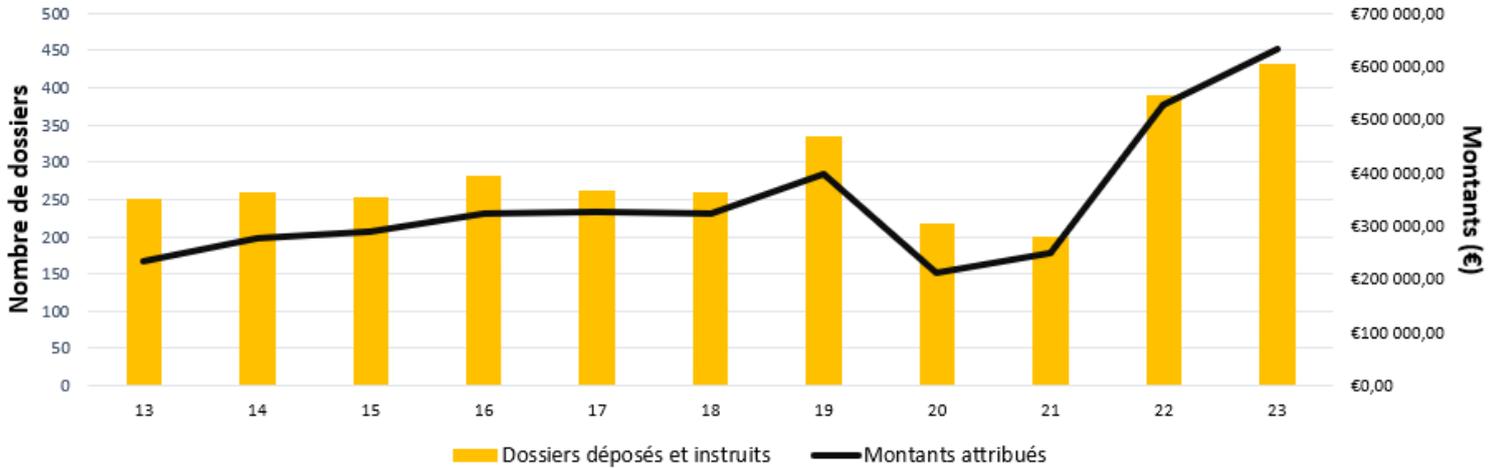
L'enveloppe s'élevait à 550 000 € en début d'année.

Sur 2023, 580 associations étudiantes labellisées pouvaient demander des subventions FSDIE.

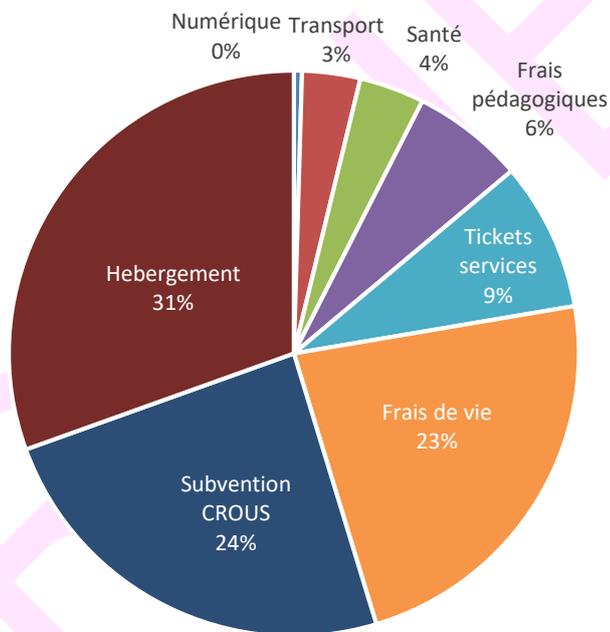
Suite à l'abaissement lié à la crise covid, l'activité a repris de plus belle : plus de 632 000 € ont été dépensés pour un total de 403 projets financés sur les 433 projets soumis.

On constate la hausse constante de l'utilisation des FSDIE et l'accroissement de l'activité associative, résumé M. Jules FERBER.

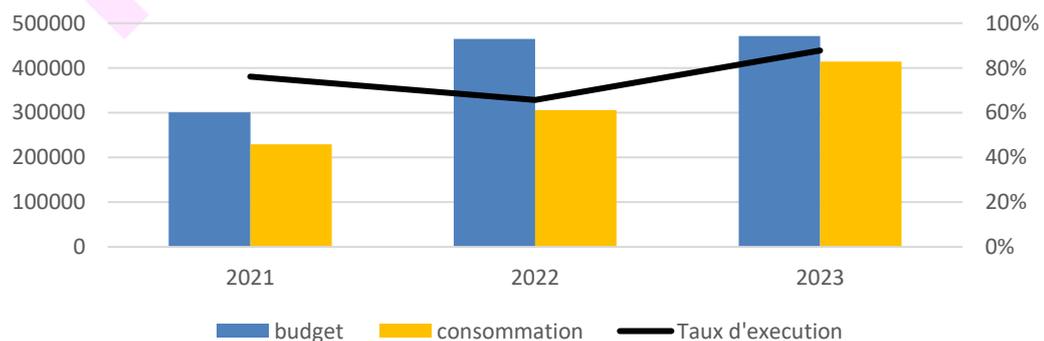
Subventions FSDIE initiative depuis 2013



FSDIE Social (CASE)



Evolution des dépenses du FSDIE Social [Depuis 2024]



Il s'agit d'une obligation règlementaire : le FSDIE Social ne peut excéder 30 % de l'enveloppe du FSDIE.

Le FSDIE Social va abreuver le CASE (Comité d'Action Sociale Étudiante) où les étudiants sont envoyés par les assistantes sociales pour bénéficier d'aides, s'ils sont en précarité ou s'ils connaissent des difficultés financières – qu'elles soient ponctuelles ou qu'elles soient un peu plus sur la durée.

Le CASE a délivré 657 aides dont 495 aides directes (les aides sont directement versées aux étudiants pour recouvrir certains frais) et dont des aides indirectes qui peuvent passer par des partenaires.

Le soutien d'aide sociale au CROUS, d'un montant de 100 000 €, relève d'une convention établie avec eux.

Les dépenses du CASE atteignent 413 861,84 €, avec des postes de dépenses les plus importants comme l'hébergement, les subventions au CROUS et les frais de vie. M. Jules FERBER en déduit que, d'une part, la précarité étudiante augmente encore et, d'autre part, la meilleure connaissance des dispositifs d'aides vers lesquels s'orienter en cas de besoin.

Type d'aide	Nombre d'aides	Montant total
Energie	17	6 478,00 €
Inscription	13	5 723,00 €
Santé	26	15 262,00 €
Stage	28	9 045,00 €
Transport	14	5 430,00 €
Frais de vie (dont alimentation et 1 ^{ère} nécessité)	220	94 629,00 €
Loyer Privé (dont VISALE)	145	55 820,00 €
Loyer Cité U (dont VISALE)	162	57 781,00 €
Numérique (ordi, forfait,...)	5	1 900,00 €
Scolarité (manuels,...)	26	11 672,00 €
Aide Ukraine	1	600,00 €
Aide directe aux étudiant-es	495	264 340,00 €
Soutien aide sociale CROUS		100 000,00 €
Logement d'urgence	2	6 202,00 €
Rapatriement	2	8 218,40 €
Tickets services		35 101,44 €
Aides indirectes		149 521,84 €
Total général	657	413 861,84 €



Dans le tableau du [Projet Vie universitaire \(Appel à Idées CVEC\)](#) de la page 46 du présent compte rendu, certaines lignes font mention de programmes d'actions culturelles dans des IUT ; M. Olivier GARET demande des détails sur ces programmes.

Il peut être question, par exemple, de professeurs qui demandent à des troupes de théâtres d'intervenir au sein de l'IUT lors de séquences culturelles pouvant être subventionnées par les projets de Vie Universitaire, répond M. Jules FERBER.

En réponse à M. Christophe SCHMITT, M. Jules FERBER explique que 171 emplois-étudiants avaient été financés sur la CVEC 2023 ; il imagine que le comité espérait que plus d'emplois-étudiants seraient créés sur la CVEC mais les composantes n'ont pas saisi l'opportunité.

Il y a aussi des composantes qui n'arrivent pas à recruter des étudiants, intervient M. Pierre DEGOTT. Il y a eu une période pendant laquelle il y a eu des retards de paiement qui ont fait que certains étudiants n'ont pas saisi l'occasion de profiter des contrats qui étaient à leur disposition. Le problème a été réglé et on espère que, maintenant, les contrats seront plus nombreux.

M. Christophe SCHMITT revient sur le taux d'exécution à 0 % figurant sur la ligne « Mobilités ».

M. Jules FERBER confirme que les 30 000 € étaient fléchés dans le cadre d'une convention avec une entreprise de covoiturage qui a fermé. La convention a été résiliée en cours d'année.

M. Jules FERBER annonce que cette somme sera supprimée de la ventilation CVEC 2024.

La Présidente remercie la DRH pour les efforts de restructuration et de réorganisation de la gestion des contrats-étudiants qui a permis à l'Établissement de sortir d'une situation compliquée...

Surtout que certains étudiants démissionnaient en cours de contrat parce qu'ils attendaient d'être payés et parce qu'ils trouvaient des emplois mieux rémunérés en dehors de l'Université de Lorraine, ajoute M. Pierre DEGOTT.

La DRH gère, à moyens constants, 3 fois plus de contrats-étudiants suite à la crise covid, indique la Présidente.

Le bilan 2023 Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

23. RENOUVELLEMENT de l'AGRÉMENT pour accueillir des VOLONTAIRES en SERVICE CIVIQUE à l'UNIVERSITÉ de LORRAINE sur la période 2024-2027
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Point ← **AJOUTÉ**

Depuis 2014, l'Université de Lorraine dispose d'un agrément permettant aux structures internes de proposer des missions d'engagement de citoyenneté et de soutien public via des missions de service civique (instauré en 2010).

Il s'agit de renouveler l'agrément que l'Université de Lorraine a en matière de service civique.

M. Pierre DEGOTT explique qu'un service civique consiste en un engagement volontaire, proposé aux jeunes de 16 à 25 ans, d'une durée de 6 à 12 mois et qui donne lieu à une rémunération prise en charge par l'État. Il s'agit de remplir des missions d'intérêt général, reconnues prioritaires pour la nation. Ces missions doivent revêtir un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, etc.

L'agrément porte sur une période de 3 ans. Le dernier agrément venant à terme, l'Université de Lorraine doit le renouveler aujourd'hui. Il permettra de recruter 14 services civiques sur 3 ans.

Bilan des missions de services civiques déployées durant la dernière période de contractualisation : 2021-2024

Volumes			
Disponibles durant la période	2021-22	2022-23	2023-24
14	3	3	3

Natures

- Développement de la culture entrepreneuriale
- Médiation culturelle
- EDI et accueil international

Propositions pour l'agrément 2024-2027 :

Demande de 14 missions avec développement en lien avec : EDI (actions, animations, sensibilisation), médiation culturelle, promotion du sport...

Les structures qui en bénéficient actuellement sont :

- l'Espace Bernard-Marie KOLTES (1)
- la Bibliothèque Universitaire Sciences et Techniques (1)
- le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de Nancy (1)
- La mission EDI va recruter **2** services civiques à partir de la rentrée afin d'accomplir leur mission au sein de la Caravane EDI, dispositif qui fait partie du COMP État obtenu récemment. Il s'agira de participer à la campagne de communication autour du dispositif des signalements de violences internes.



M. Christophe SCHMITT fait remarquer que, sur le tableau, le volume est de 14 alors qu'en 2021, il n'y en avait que 3.

M. Pierre DEGOTT précise que c'est 14 services civiques sur la période de 3 ans de l'agrément. Effectivement, l'Université aurait pu recruter plus de service civique les 3 dernières années. Dans le Schéma Directeur de la Vie Étudiante, figure le souhait d'augmenter le nombre de services civiques ; pour la rentrée 2024, nous disposerons de 5 services civiques.

Ce dispositif semble réservé aux structures internes de l'Établissement ; M. Jean-Marc MARTRETTE demande s'il n'est pas envisageable d'étendre ce dispositif à d'autres structures de l'Université de Lorraine.

Pour la Présidente, il n'y a pas de différence entre les structures internes de l'Université ; tout le monde est soumis à la même réglementation. Elle attire l'attention sur le fait que le recrutement d'un service civique n'est pas quelque chose d'anodin. Il faut :

- avoir la disponibilité des capacités à l'accompagnant en formation, dans son activité ;
- s'assurer que les missions qui lui sont confiées au service civique ne viennent pas en substitution d'une mission qui devrait faire l'objet d'un emploi normal (ce qui reviendrait à considérer le service civique comme de la main d'œuvre bon marché).

Moyennant le respect de ces principes, la Présidente ne voit pas d'obstacle à ce que le dispositif soit étendu au-delà des structures évoquées.

Ce que la Présidente a remarqué dans son expérience du service civique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université, c'est la nécessité d'avoir un accompagnement professionnel de proximité.

M. Jean-Marc MARTRETTE demande si un appel à candidature serait concevable car il pense à 2 associations qui pourraient envisager des services civiques dans les composantes.

La Présidente trouve que cette proposition emporte des risques à maîtriser, parmi lesquels celui qui consiste à ce que les objets soient bien rangés par rapport aux autres. Les associations peuvent librement avoir accès au dispositif (car elles ne font pas partie de l'Université de Lorraine ; ce sont des structures disposant du statut associatif), sous réserve de respecter les conditions fixées par le dispositif.

Le gros point de vigilance pour la Présidente porte sur le fait qu'une association pourrait avoir envie de recruter un service civique mis à disposition d'une composante car, dans ce cas, on rentre dans de la gestion de fait : le fait de faire porter un emploi par une structure qui n'est pas l'employeur effectif.

Mme Sarah WEBER estime qu'on atteint le prêt illicite de main d'œuvre.

L'Établissement pourrait faire une information sur le dispositif de service civique auprès des composantes de formation et il faudrait réfléchir à des périmètres d'intervention sur lesquels il est envisageable de mobiliser un service civique, suggère la Présidente.

Les membres du Conseil d'Administration **autorisent à l'unanimité** le renouvellement de l'agrément pour accueillir des volontaires en service civique à l'Université de Lorraine sur la période 2024-2027.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 12 h.

Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine